Huitième année. — N° 303 — On s'abonne aux Bureaux du Journal, 17, RUE DE L'ANNONCIATION, à PARIS et dans tous les Bureaux de Poste — SAMEDI 24 JANVIER 1914

ABONNEMENTS

FRANCE . . . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . . . — 8 fr.

LE NUMÉRO :

FRANCE . . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement

TÉLÉPHONE : PASSY 46-11

ANNONCES
aux Bureaux du Journal

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice-fondatrice :
Jane MISME

ABONNEMENTS

FRANCE . . . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . . . — 8 fr.

LE NUMÉRO :

FRANCE . . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement

ANNONCES
aux Bureaux du Journal

SOMMAIRE

Pour l'amour des enfants, JANE MISME.
Notes d'actualité : Loi Salique, ODETTE BUSSARD.
Mort de M. Francis de Pressensé.
Mme Sarah Bernhardt décorée.
Un Enseignement nouveau.
Réunions de la Huitaine.
Enquête : Les cas de conscience d'une féministe, NICOLAS SÉGUR, M. DE M., CLAUDE VARÈZE, J. G., MARGUERITE SOULEY-DARQUÉ, RENÉ BÉHAINE.
Les Gagne-Pain de la Femme : L'Affaire Couriau, C. BUSQUET.
Tribune d'Anti-alcoolisme : Les Débits au Conseil municipal.
La possibilité d'une éducation de la santé par l'étude et la pratique de la puériculture, M. GRIMMER.
Le Mouvement féministe.
Une nouvelle édition de « l'Assujettissement des Femmes ».
On nous écrit, J. M.
Expositions ouvertes.
Les Livres, ALICE BERTHET.
Le Théâtre.
Livres nouveaux.
La Presse et les Femmes, M. DE M.
Feuilleton : Les Femmes Françaises Auteurs Dramatiques, MIREILLE DE MONGIVAL.

Le secrétariat n'est ouvert que les lundi, mercredi, vendredi, de 3 à 5 heures.
La directrice reçoit le mercredi après midi.

Pour l'amour des enfants

MM. Marius et Ary Leblond viennent de publier sous le titre : *La France devient l'Europe*, un ensemble de vues politiques et sociales originales, fortes et justes. Plusieurs chapitres sont consacrés aux rapports de la situation ou de l'action féminines avec les intérêts généraux du pays ; ils témoignent d'un désir profond d'élever la femme au souci de ces intérêts. Et nous sommes, en général, d'accord avec les observations qu'ils émettent. Nous y voyons cependant une erreur qui nous touche vivement et à laquelle nous voulons d'autant plus répondre qu'elle nous offre l'occasion de dire toute notre pensée sur un sujet malheureusement trop à l'ordre du jour.

MM. Leblond reprochent aux féministes de ne point paraître se préoccuper assez de la dépopulation. Il est vrai que, tandis que certaines féministes isolées n'ont pas craint de se mêler à la propagande malthusienne, aucune des grandes organisations féministes n'a encore entrepris de campagnes en faveur de l'accroissement de la natalité ; aucune ne s'est activement unie à celles commencées par ailleurs, et rien de semblable à l'élan qui a jeté les féministes dans la lutte antialcoolique, par exemple, ne s'est produit de ce côté.

Pourquoi ?

Nous ne prenons pas la peine de relever ici cette légende à peu près morte qui prétendait le féminisme ennemi de la famille et de l'enfant, et d'après laquelle le geste essentiel d'une féministe était le refus du mariage et de la maternité. Les épouses, les mères, les bonnes épouses, les bonnes mères sont aujourd'hui assez nombreuses dans nos rangs pour que leur exemple soit une réponse. Et c'est ailleurs, parmi celles mariées ou non, dont on dit pourtant qu'elles sont des « femmes uniquement femmes », parmi celles s'amusant dans le monde ou à côté, parmi celles qui végètent dans l'inertie bourgeoise qu'il faut chercher le bataillon des stériles volontaires.

Mais doit-on croire que les féministes, en se contentant d'avoir elles-mêmes des enfants, en s'abstenant de propager l'invite à la nombreuse famille, se désintéressent du danger national de dépeuplement ou s'y résignent ?

Non, certes !

Elles l'ont prouvé lorsque, il y a plus d'un an, le gouvernement institua la fameuse commission extra-parlementaire chargée de chercher des remèdes à la crise de la natalité. Le Conseil national des femmes a fait, avec insistance des démarches auprès du ministre responsable, pour obtenir l'adjonction de quelques femmes aux deux cent-cinquante messieurs commis pour résoudre la crise. Il n'a reçu que des refus polis. Mais on voit par là que le féminisme croyait avoir, lui aussi, quelque chose à dire contre un péril national nettement reconnu, lorsque sa voix avait des chances d'influer sur des résolutions pratiques. Il faut bien croire que s'il n'a point encore offert son concours aux initiatives particulières, c'est que leur programme d'action ne le satisfait point.

Je parle en mon nom seul. La question n'a pas été posée dans nos associations et aucune attitude ne saurait être prise ici officiellement au nom du féminisme organisé, mais je serais bien surprise si notre sentiment à toutes n'était pas le même.

Or, j'ai le sentiment que la crise de la natalité n'est pas un mal distinct auquel on puisse appliquer des remèdes spéciaux. Ce n'est pas une maladie, c'est un symptôme, un symptôme de la mauvaise santé physique, morale, économique du pays. Cela ne sert à rien d'aller dire partout : La France manque d'enfants, il faut en faire, comme on dirait : nous manquons de blé, il faut en semer. Avoir des enfants n'est pas une tâche, c'est une fonction naturelle ; de même qu'on mange parce qu'on a faim, on a des enfants parce qu'on en souhaite. Vous ne persuaderez ni ceux qui ont perdu l'appétit, de se nourrir par devoir, ni ceux en qui est altéré le goût sacré de la descendance, de mettre au monde des enfants par devoir ; vous serez bien à plaindre si vous considérez les concessions que vous obtiendrez ainsi de quelques uns comme suffisantes à l'entretien de la vie. Votre malade mourra, à moins que vous ne lui rendiez l'appétit des aliments en détruisant le mal qui le lui a ôté. La race disparaîtra si vous ne rendez à l'homme et à la femme l'appétit de se continuer par d'autres êtres, en détruisant les causes qui les ont dégoûtés de l'enfant.

Ces causes, il faut les ramener à une seule : la fausse conception sociale des rapports des sexes, la subordination de la femme à l'homme dans l'amour, dans la famille, dans l'Etat.

Du jour où l'on a établi entre les deux êtres chargés ensemble de transmettre la vie en s'aimant un inférieur et un supérieur ; du jour où l'un des deux a dû attendre du bon plaisir de l'autre, sa subsistance et celle de ses petits, on a préparé le désordre où devait périr, chez l'un et chez l'autre, le désir de se perpétuer.

La prostitution, œuvre de mort, l'abandon, le déshonneur de la mère illégitime, l'abaissement de la mère légale, le parasitisme féminin correspondant au paupérisme, au désarroi général de la production ; autant de conséquences de l'inégalité sociale des sexes, dont chacune demanderait un chapitre d'explications et que je ne puis qu'indiquer dans ce cadre.

Les féministes ont conscience que lutter contre ces conséquences, essayer d'en abolir la cause première par le relèvement du droit des femmes, c'est travailler plus efficacement à résoudre la crise de la natalité que ne le font les exhortations au devoir patriotique des apôtres de la repopulation, et les petits prix d'encouragement parlementaires. Des femmes, dans la Commission spéciale, auraient dit, par exemple, à leurs collègues que les premières mesures à prendre étaient de réclamer du Parlement qu'il vote la limitation des cabarets et l'abolition du patronage gouvernemental aux prostituées.

On se trompe, on se trompe gravement lorsqu'on élimine des campagnes contre la dépopulation, cette vue de l'égalité des sexes dans tous les ordres, et je ne vois pas sans chagrin un journal qui vient de se créer spécialement, *Pour la vie*, selon son titre, méconnaître dans son programme le point essentiel de cette égalité.

Notre éminent et admirable ami, M. Paul Bureau, dont toutes les bonnes causes trouvent prêt l'infatigable dévouement, qui leur apporte à toutes des indications morales si sûres et si hautes, est à la tête de ce journal nouveau, organe spécial d'une propagande active entreprise par M. Bureau, depuis une année, à travers la France. Il commet, j'ai peine à le constater, une erreur qui sera la ruine de sa propagande. A côté de moyens excellents : appel au sentiment du devoir et de la dignité morale, respect aux grandes doctrines morales, inspiratrices de générosité et sources de vie, appel au patriotisme ; respect public aux familles nombreuses ; réforme de la législation fiscale en faveur de ces familles et assistance pécuniaire de l'Etat, sous maintes formes ; répression de l'avortement, lutte contre l'alcoolisme, la pornographie, la criminalité infantile, etc., nous trouvons, à la fin de sa déclaration de principes, ceci :

« Le Comité ne se croirait pas autorisé à réclamer de tous les Français sans exception l'accomplissement de leur devoir social au regard de la perpétuité et de l'expansion de la race, s'il n'était en même temps résolu a combattre les excès d'une concurrence amorale, oublieuse des droits et des devoirs de l'époux et du père La famille ouvrière ne saurait être restaurée dans sa dignité et remplir efficacement sa mission, aussi longtemps que la mère restera éloignée du foyer. La justice et l'intérêt social demandent donc que le salaire de l'ouvrier valide, laborieux et sobre suffise à l'entretien des membres de la famille qui ne sont point encore en âge de travailler. »

Vous avez bien lu. Et vous reconnaissez ici la déclaration de guerre d'un certain socialisme au travail professionnel des femmes, le rappel de la redoutable utopie dont toutes les civilisations anciennes ont péri et dont la nôtre se meurt. La faillite séculaire du rêve de la femme nourrie par l'homme, est assez éclatante pour défendre, à quiconque sait regarder la vie de le recommencer. Et qui lutte pour la vie avec ce rêve au cœur condamne d'avance son œuvre. En combattant ce que vous appelez une concurrence amorale, c'est-à-dire le libre travail des femmes, en soutenant l'organisation économique dans laquelle la femme n'a qu'une place réduite et avilie, en privant systématiquement des êtres humains de leurs moyens légitimes de subvenir eux-mêmes à leurs besoins, en obligeant la moitié de l'humanité à attendre de l'autre son pain, vous perpétuez contre la femme la conception antique de l'esclavage.

L'institution de l'esclavage eut aussi ses défenseurs qui invoquaient comme nous la justice et l'intérêt social et l'intérêt même de l'esclave. Oseriez vous en préconiser aujourd'hui le retour ? A l'heure où la femme s'efforce douloureusement de reprendre sa valeur et sa place dans l'ordre universel, c'est vous qui en lui demandant des enfants de plus, la voulez exposer sous prétexte qu'elle les soignera mieux, à les voir menacés de la misère, à se voir elle-même honteusement menacée de la prostitution.

Oui l'ouvrier *valide, laborieux, sobre*, qui gagnera des journées énormes parce que la concurrence des femmes aura été supprimée. — O candide illusion ! — cet ouvrier là pourra peut-être faire vivre une nichée. Mais il y a des ouvriers qui ne sont pas valides, d'autres qui ne sont pas laborieux, d'autres qui ne sont pas sobres. Qui nourrira leur femme et leurs petits. Et il arrive que des pères parfaits ont le pire défaut, c'est d'être mort. Qui nourrira la veuve et les orphelins ? Il suffit de ces remarques pour anéantir le funeste principe de « la femme au foyer », qui a jeté, qui jette de plus en plus dans le monde tant de femmes sans foyer. Certes, oui la femme au foyer et l'homme aussi, mais chacun d'eux muni du pouvoir d'alimenter ensemble le foyer, du pouvoir de continuer à le soutenir si l'un des deux lui manque. Qu'il y ait des moyens à chercher pour que la famille ne souffre pas du travail professionnel de la mère, c'est indéniable ; mais la nécessité du principe de ce travail, de la liberté du travail des femmes n'est pas niable davantage. Et c'est ignorer singulièrement les lois de la production industrielle et de toute activité humaine que s'imaginer naïvement qu'on peut ôter désormais leur gagne-pain aux 7 millions toujours croissants de travailleuses françaises pour les envoyer se faire nourrir par l'homme, que la production nationale puisse se passer de leur concours et que les femmes veuillent abdiquer leur dignité de productrices. Espérer tenter de remonter ce courant c'est aggraver la lutte des sexes. C'est retarder le progrès moral et le progrès économique qui seuls rendront au couple, dans l'accord sentimental et la sécurité du lendemain le vouloir joyeux de la descendance.

Vous ne verrez naître beaucoup d'enfants que lorsqu'ils seront appelés au monde, non comme un produit patriotique, mais comme un bonheur. Et cela ne se peut que si le ménage a la foi de ne point créer des malheureux, victimes des incompatibilités, des tares ou de la détresse du foyer, que si les deux chefs de la maison peuvent être entre eux vraiment des amis et pour elle des soutiens.

C'est à quoi avant tous, mieux que tous, les féministes travaillent.

Jane Misme.

NOTES D'ACTUALITÉ

Loi Salique. — Je ne sais trop si en ce pays traditionnaliste par définition, l'on accorde assez d'importance, lorsqu'on se pique d'étudier, de près ou de loin, quelques-unes des questions sociales aux vieux textes d'où provinrent les coutumes qui régissent encore d'une façon occulte, mais certaine, beaucoup de nos actes modernes. Ne pourrait-on point se demander, dans le même ordre d'idées, si les progrès beaucoup plus rapides du féminisme dans les pays anglo-saxons ne proviennent point de l'accession des femmes au trône ? La chose, en tous cas, peut se soutenir : il y eut, certes de mauvaises reines comme il y en eut de bonnes ; là n'est point la question qui réside plus haut en une sorte d'espoir illimité offert à l'idéal féminin.

En France, la loi salique coupa, dès le XI^e siècle, les ailes à cet idéal.

Voltaire, qui n'aimait point que l'on prît des vessies pour des lanternes, et qui ne vous l'envoyait pas dire, l'a fort expressément écrit : « La plupart des hommes qui n'ont pas eu le temps de s'instruire, les dames, les courtisans, les princesses même, qui ne connaissent la loi salique que par les propos vagues du monde, s'imaginent que c'est une loi fondamentale par laquelle autrefois la nation française assemblée exclut toutes les femmes du trône ».

Je ne voudrais pas me donner le ridicule « d'avoir l'air » de vouloir faire ici un cours d'histoire, mais tout de même, il y a là un point si important dans les destinées du féminisme et l'on y songe si peu, qu'il vaut la peine, me semble-t-il, d'en faire au moins le tour.

Ce n'est pas que nous ayons beaucoup à en vouloir, répétons-le, à la loi des Francs Saliens. Simple code de procédure et code pénal, elle s'occupait essentiellement du tarif de *composition*, sorte de dédommagement matériel dû par le coupable à la famille de la victime, coutume barbare comme vous voyez et qui n'est plus appliquée aujourd'hui, de par le monde, qu'aux écraseurs automobiles, et encore !

Le droit privé occupait si peu les légistes du VI^e siècle qu'ils lui consacrèrent tout juste 6 ou 7 articles sur 65, mais c'est parmi cette demi-douzaine que se trouve ce malheureux *titre* LIX **De Alodis** lequel n'est après tout qu'un modeste paragraphe sur les successions, excluant les femmes, *tant qu'il reste des mâles*, de l'héritage terrien.

Il ne semble pas, cependant, lorsque la question se posa pour la première fois, à la mort de Louis le Hutin, et après le décès de son fils posthume, de la candidature royale d'une femme que les partisans de Philippe le Long osassent invoquer une législature déjà aussi désuète que l'était la loi salique en 1316. Et ce fut encore l'injuste prétention d'un *homme*, du roi d'Angleterre Edouard III, petit-fils par sa mère de Philippe le Bel, qui fit chercher une raison injuste contre une si criante usurpation au point de vue nationaliste, et causa l'exhumation du vieux texte salien que les législateurs déposèrent alors sur les marches du trône de France.

Peut être dira-t-on que ce n'est pas là de l'actualité au premier chef, et que l'état d'âme de Jeanne d'Evreux ou les origines de la guerre de Cent Ans n'ont, auprès de nos préoccupations modernes, qu'un intérêt extrêmement relatif.

Il y a apparence, mais apparence seulement, car je vois bien des traces de cette malheureuse loi salique, et de l'interprétation des casuistes du XIV^e siècle, dans certaines coutumes qui se manifestent dans la plus brûlante actualité.

J'ai sous les yeux la lettre mortuaire d'un grand seigneur. La fière devise de cette maison l'égale aux rois et la mésalliance n'entache presque jamais son blason. Or, il se trouve que ce chef qu'elle pleure eut pour compagne une femme qui sut, aux fleurons de la couronne ducale, mêler l'églantine et la violette de Clémence Isaure, une femme dont la bonté proverbiale ne se cantonne point dans la charité pure, mais sait jouer le rôle délicat d'un Mécène féminin, une femme enfin qui est une personnalité bien nette et qui ressort bien nettement sur le fond masculin un peu neutre qui l'encadre.

Cependant, la lettre de faire part ne porte que des noms masculins princes, comtes, vicomtes, voire Altesses, avec ceux de leurs descendants mâles, jeunes gens, enfants ou bébés encore aux bras de leurs nourrices. Mais, de femmes point. Ni cette femme qui sut illustrer ce nom illustre, ni ces filles, descendantes aussi proches du mort que ses fils et beaucoup plus proches de lui que leurs époux, assurément. Contre la loi salique, ni la naissance, ni le talent n'ont pu prévaloir. Le ventre anoblit quelquefois, mais il ne saurait gagner une place en dehors du gynécée et tout le mépris des siècles est contenu dans ce mot : « finir en quenouille ! »

Odette Bussard

N. B. — Remerciements très sympathiques à mon aimable correspondante, Mme J. Verger, de Suresnes, pour son approbation et ses encouragements.

Mort de M. Francis de Pressensé

Au moment où nous nous disposions à répéter notre appel à nos lecteurs pour le banquet qui devait être offert le 1^er février à M. de Pressensé, président de la *Ligue des Droits de l'Homme*, nous apprenons la mort de notre vaillant ami. Tous nos regrets, tous nos hommages vont au juste qui sut comprendre et osa dire que les « Droits de l'homme » comprennent les « Droits de la femme ».

Nous aimerions donner ici quelques extraits de ses écrits où se retrace sa foi féministe et nous espérons le pouvoir bientôt.

Mme Sarah Bernhardt décorée

La France vient de rendre à Mme Sarah Bernhardt un hommage qu'elle lui a fait trop attendre. Les manifestations suscitées dans le public par ce ruban rouge offert, après tant d'autres femmes, à une femme qui depuis si longtemps est au tout premier rang par son génie, par son labeur, par l'éclat qu'elle ajoute à la gloire artistique du pays, marquent à cet acte de justice tardif un caractère de réparation. Sans doute nous félicitons Mme Sarah Bernhardt d'un succès qu'elle eut la modestie de désirer. Mais nous félicitons surtout la Légion d'honneur, dont le prestige, trop souvent atteint par la médiocrité de ses choix, se relève lorsque de tels noms s'inscrivent sur sa liste.

Un Enseignement nouveau

Il s'agit simplement de la création d'un cours d'*Histoire de la Société féminine à travers les âges*.

Ce cours fonctionne depuis le mois de novembre 1913 à l'annexe de la Faculté des lettres de Montpellier (section des étudiants étrangers). Il est professé par une féministe de vieille date, Madame Bérard, professeur au Lycée de jeunes filles de Montpellier, qui s'est vouée depuis plus de 20 ans à l'étude et à la propagation des idées féministes.

Il n'est pas besoin d'être grand clerc pour conclure que l'histoire, étudiée sous l'angle spécial de l'influence des femmes dans les questions politiques, religieuses, sociales, etc., ne doit pas présenter exactement les mêmes tableaux que l'histoire des grands conflits militaires ou des négociations de paix. Ce sont forcément d'autres faits qui sont mis en lumière.

Mais comme dans la vie d'un peuple, les femmes jouent un rôle, différent sans doute, mais tout aussi important que les hommes, peut-être approchera-t-on un peu plus de l'histoire véridique, impartiale, le jour où l'on essaiera de retracer le rôle des femmes à travers les âges.

Madame Bérard doit professer dans le courant de l'année 30 leçons sur l'Histoire de la Société féminine au XVI^e siècle.

Elle a déjà traité les grands sujets d'ensemble :

Les femmes de l'aristocratie à l'époque de la Renaissance et sous les derniers Valois ;
Les femmes de la bourgeoisie française d'après les livres de Raison ;
Les femmes de la bourgeoisie lettrée d'après leurs œuvres ;
Les ouvrières du passé ;
Les femmes de la Réforme ;
Les ordres monastiques féminins ;
La politique féminine au XVI^e siècle.

Il reste encore à traiter séparément toutes les grandes personnalités féminines du XVI^e siècle.

Il y aurait grand intérêt pour les féministes modernes à connaître l'histoire des femmes d'autrefois. Il n'est pas une seule revendication du féminisme contemporain qui ne soit inscrite depuis des siècles dans les œuvres de nos aïeules. Elles ont combattu, comme nous, pour l'égalité civile et politique et elles ont réalisé, par des moyens que nous ne devrions pas ignorer, des conquêtes que les femmes modernes ont méprisées.

Puisque l'étude du passé peut être si féconde, il faut se réjouir de la création qui a été faite à Montpellier. Il faut souhaiter que chaque Université française inaugure, à côté des cours d'Histoire générale (générale, signifiant surtout masculine) un cours d'Histoire plus spécialement consacré à la Société féminine.

Réunions de la Huitaine

— Samedi 24 janvier, à 5 heures, Ecole pratique du service social, 44, rue de Rennes. Conférence sur *l'Insalubrité des maisons*, par M. Juillerat, directeur du service de l'Hygiène à la préfecture de la Seine.

— Dimanche 25 janvier à 3 heures, maison Universitaire Guyau, 32, rue de Vouillé. Entretien sur *La femme ménagère sociale ; son rôle dans les coopératives*. Exposé par M. Thuau. Discussion.

— Lundi 26 janvier à 4 h. 1/2, Ligue de l'enseignement, 3, rue Récamier. Conférence sur *Les femmes et le Journalisme*, par Mme Jane Misme. Audition d'une scène de *La femme seule*, de Brieux et d'une saynète de Jeanne Marni, organisée par Mme Jeaunine du Bos. Les lecteurs de *La Française* sont invités.

— Mercredi 28 janvier à 5 h. 1/2, Ecole des Hautes Etudes sociales, 16, rue de la Sorbonne. Conférence sur *Les ressources des bibliothèques* spéciales et des collections particulières, par M. Sustrac, bibliothécaire à la bibliothèque particulière.

— Jeudi 29 janvier à 2 heures, Ecole d'infirmières, 10, rue Amyot. Conférence sur *La Religion* (de J.-B. Rousseau), par M. le pasteur Roberty.

— Jeudi 29 janvier à 5 heures, Collège Libre des sciences sociales, 28, rue Serpente. Conférence sur *L'action des femmes dans les lois sociales*, par Mme C. L. Brunschvicg.

ENQUÊTE

Les Cas de Conscience d'une Féministe

dans le roman d'Harlor : "Tu es Femme..."

(*Suite*) (1)

Voilà déjà plusieurs années que la Revue *publie de M. Nicolas Ségur des articles de critique littéraire qui sont — comme chacun le sait — des pages de psychologue, de philosophe et de poète. M. Nicolas Ségur est un esprit d'une acuité et d'une subtilité extrêmes.*

C'est avec un extrême plaisir que je réponds au questionnaire du journal *La Française*.

J'ai particulièrement aimé le roman de Mlle Harlor et je l'ai aimé pour son héroïne si complexe de sensibilité, si secrètement et si merveilleusement dotée d'idéal et qui, malgré son exceptionnelle noblesse, tient par de si grandes attaches à la vie. Elle connaît les beautés supérieures et les supérieures jouissances, celles que nous puisons en nous mêmes et, capable de désirs, plus encore, avide de désirer, elle reconnaît pourtant que la plus grande satisfaction, la plus âpre volupté est celle du renoncement.

Elle était faite pour aimer, mais la vie a tâché de lui briser les ailes ; alors, toute anéantie, elle se donne par charité, un peu par pitié, aussi, comme dans un acte d'anéantissement et de suicide très conforme à son caractère. Je trouve donc logique son abandon puisqu'il est en harmonie avec tout ce que nous savons de l'héroïne.

Plus tard Clarice croit trouver enfin l'homme rêvé l'homme qui devait venir plus tôt et qui arrive tard, les mains enchaînées, lourd de vie et de passé. Elle l'aime absolument, éperdument, comme elle sait aimer. Mais elle n'a plus ses forces entières, elle ne peut ce qu'elle aurait pu si elle avait les fleurs et les vertus intactes de sa prime jeunesse. Une grande mansuétude, un respect de la souffrance exalte et en même temps amollit son âme.

Elle veut donner du bonheur à Maximilien ; elle s'y sacrifie et y puise cette poignante et âcre ivresse que produit la douloureuse suppression de l'égoïsme. Ce que dans un moment de lassitude elle avait promis à la petite Léonie, elle cherche des raisons pour s'y conformer. Elle les trouve dans son cœur farouche et enfiévré. Et si nous admettons qu'elle était prédestinée à entrer dans le chemin sublime de l'abnégation, que tout l'y a poussée, rien de plus naturel que ce qu'elle fait. Elle a raison d'agir comme elle agit.

Je regrette que le précieux de vos colonnes et le temps envahisseur ne me permettent pas d'essayer de vous montrer combien les actes de Clarice sont le total de l'addition des traits psychologiques dont Mlle Harlor a formé son héroïne. Clarice est comme un personnage de tragédie du XVII^e siècle ; j'entends par là qu'elle est sans cesse conséquente avec elle-même.

Nicolas Ségur.

(1) Voir *La Française* du 22 novembre, des 20 et 27 décembre, du 10 janvier.

4° Oui, Clarice avait le droit de rompre. Elle a sagement agi en ne scellant pas du lien définitif deux existences inaptes à la fusion. Le désespoir des hommes à ce propos est, en général, de courte durée. Seul, le cas d'une maternité pouvait constituer un devoir, et il n'existait point.

2° Clarice n'avait pas le devoir de rompre un projet de mariage en tous points assorti. Elle a eu tort de céder aux reproches, à la menace, à la jalousie d'une fillette.

3° Le devoir de Clarice était de prévenir Maximilien, afin qu'il se ménageât, par conséquent, puisse mener à bien son œuvre, la rendre plus féconde en prolongeant son action personnelle.

4° Ce scrupule est fâcheux. Clarice ne devait-elle pas songer, plutôt, qu'en devenant l'associée de Maximilien elle eût allégé le poids de son labeur ; en lui assurant le réconfort et les joies d'un foyer béni, elle eût facilité sa tâche ; qu'elle pouvait rendre cette œuvre plus grande et plus belle encore, par l'apport d'une pensée féminine le complétant si bien... que par ses soins enfin, elle eût soutenu et assuré la durée d'une vie bienfaisante ?

M. de M.

La signataire de ces lignes n'a encore écrit que dans quelques journaux, mais elle fait paraître en ce moment chez Calmann-Lévy un roman La Route sans Clochers, *en donnera un autre en avril chez Sansot* Au pays blanc.

1° Je laisse de côté les circonstances particulières et les nuances de sentiment. Clarice a-t-elle le droit de rompre avec un fiancé qui, par dépit, par pique d'amour propre, prend une maîtresse et pour maîtresse une jeune fille qu'il rend mère ? Il me semble même qu'elle en a le devoir.

Que mérite l'homme qui s'adjuge ainsi le droit d'être infidèle ? Et de quelle valeur sera la foi qu'il promettra en mariage ?

La rupture est d'ailleurs un devoir de solidarité féminine. Il faut approuver Clarice de ressentir comme une offense faite à elle l'offense faite à son amie. Les femmes suivront son exemple quand elles cesseront de n'être que des rivales, fières avant tout de l'emporter l'une sur l'autre dans les bonnes grâces de l'homme ;

2° Je ne sais trop si Clarice et Maximilien ont eu raison de renoncer au mariage pour ménager la jalousie morbide d'une enfant. D'ordinaire, on est trop disposé, lorsqu'un bonheur est noble, à exiger qu'il se soumette aux convenances mesquines, aux égoïsmes qui l'entourent. C'est pourtant une œuvre, et des plus belles qui soient, que de réaliser une union parfaite ;

3° L'amour de Clarice est un culte. Sa vraie douleur en perdant Maximilien serait moins sa propre solitude que l'anéantissement de ce qu'elle a le plus aimé : cette grande âme qui était faite pour rayonner sur l'humanité. En consentant à hâter la mort de Maximilien, elle sauve sa pensée. De ses propres mains elle lui donne l'immortalité. N'est-ce pas assez pour justifier son sacrifice ?

Et voici la plus belle invention d'Harlor. Clarice tait à Maximilien le danger. Pourquoi le lui dirait-elle ? Ils font une seule âme ; c'est lui-même qui pense en elle. Le plus grand effort d'idéal a décidé le sacrifice de Clarice, et c'est par conséquent dans ce sacrifice qu'elle communie le mieux avec Maximilien. Héroïquement, elle a aimé le génie de son ami plus que sa vie et que leur bonheur et, héroïquement, elle prend pour elle toute la douleur du sacrifice. Pendant qu'elle porte le fardeau, lui se livrera en paix au travail et, sans savoir de quel prix il achète la gloire, il pourra se réjouir de son action croissante sur les hommes.

Claude Varèze.

1re Réponse. — Oui, Clarice avait certainement le droit de rompre avec Laurent même après ce qui existait entre eux ! Ce désir de rompre a été motivé par la vision de tout un avenir raté et sans but complet. N'est-ce pas une raison suffisante pour s'arrêter au bord du précipice. La désillusion de Laurent ne peut, en tous cas, être pire que celle qu'il aurait ressentie plus tard. Cet égoïsme, — momentané, — n'est rien, comparé à celui de s'infliger, à l'un et à l'autre, toute une vie de mésaventure morale, voire même physique.

2e Réponse. — L'amour étant, à mon avis, le sentiment le plus beau et le plus grand du monde, doit donc régner sur le monde. Clarice ayant rencontré l'homme de son rêve, ne pouvait-elle donc, sans blesser le cœur de l'enfant, se donner à cet homme ? Pourquoi sacrifier ainsi la vie de Maximilien ? Je crois qu'ils auraient pu, tous deux, profiter plus complètement de la vie sans que l'enfant se trouve beaucoup plus atteinte. Sans le mariage conclu, l'amour n'existait il donc pas entre eux, tout aussi fort, tout aussi entier ? La jalousie de Léonie avait donc tout autant de raison d'exister ; et Clarice, en prenant cette résolution, évidemment très courageuse, ne sacrifiait-elle pas à son tour un être dont la vie était au moins aussi précieuse que celle de Léonie ? N'était-elle pas en droit de se demander si elle ne portait pas, en ce faisant, atteinte aux jours de Maximilien, déjà en danger ?

3e Réponse. — Pour être logique avec ce qui précède, je dois douter de la plénitude du sentiment qui a commandé à Clarice de se taire ; ses vues étaient, je le comprends, généreuses et belles, puisqu'elles envisageaient une œuvre humanitaire ; mais avec ma nature de femme très courante, et seulement femme, je trouve qu'il faut une nature d'une grandeur rare pour risquer sciemment, la vie de son unique amour.

L'idéal humanitaire, exposé aussi grandiosement que l'auteur l'a fait, peut seul faire comprendre la décision du beau personnage qu'est Clarice.

4e Réponse. — Là, je n'aurais pas eu le scrupule de Clarice ! La santé chancelante de Maximilien aurait eu tout à gagner, peut-être du bonheur complet qu'auraient éprouvé les deux époux.

Pourquoi se refuser à tous deux la belle satisfaction morale et physique faite de la gloire de l'un et de l'amour des deux.

Mais tous ces personnages nous sont présentés par Harlor si nobles et si beaux, si humains, que je trouve un crime de les effleurer d'une autre pensée, laquelle, dans l'ensemble, ne pourrait plus laisser exister le roman tel qu'il est, si palpitant, si plein d'amour et de dignité féminine.

Ce type de femme, présenté par elle, est digne d'elle et ne peut se concevoir, en vérité, que par une nature d'élite comme la sienne.

Merci donc encore à elle des belles émotions qu'elle nous a données, et gardons son livre comme livre de chevet.

Mais combien difficile il est d'établir les limites de la liberté et du devoir !

J. G.

Mme Marguerite Souley Darqué est l'auteur d'un livre original et fort : l'Evolution de la Femme *qui expose, sans parti pris, toutes les raisons dont se justifie jusqu'ici l'assujettissement des femmes, — et qui présente, avec une logique hardie mais calme et saine, l'idéal vers lequel tendent nos efforts actuels.*

Mme Souley-Darqué a fait, sur ces mêmes questions, un cours très remarqué au Collège libre des Sciences sociales, l'collaboratrice à la Fronde, *elle y publia notamment une excellente étude sur la philosophie de Clémence Royer.*

L'héroïne du roman de Harlor n'a, je crois, d'analogue dans aucune littérature. C'est un type nouveau, supérieur, parfait, de la femme. Clarice ne puise sa force et son idéal qu'en elle-même. Elle n'est point soutenue, entraînée, élevée par un de ces larges courants extérieurs, mysticisme, patriotisme, créateur de dévouement et d'immolation de soi, certes — mais que facilite une exaltation collective et que récompense la vénération des fidèles ou l'enthousiasme des citoyens. Nul secours du dehors ; nul appui, nul conseil dans son milieu terne, indifférent, et presque hostile. C'est seule qu'elle doit résoudre les ardus et délicats problèmes de son existence et, évitant les occasions de déchéance, résistant à l'instinct, aux basses sollicitations de l'intérêt, elle les résout toujours en beauté. Enfermée dans le mystère de son âme où se déroule, ignorée de tous, la tragédie de sa vie, elle ne consulte uniquement que sa conscience, c'est à-dire l'ensemble de ses plus hauts, de ses plus nobles sentiments, et lorsque entre eux qui, tous, lui tiennent également au cœur, éclate une de ces luttes si douloureuses parce que c'est toujours nous le vaincu quel que soit le vainqueur, elle sacrifie son amour à l'immortalité de celui qu'elle aime. Toute autre femme n'eût pas hésité et, sans être blâmable, aurait préféré son amour. On ne peut en effet préférer ce qu'on ne comprend pas. Il fallait l'ampleur et la lucidité d'intelligence de Clarice, son adoration du beau, son culte de la pensée pour s'élever à la compréhension de ce que peut être l'accomplissement de l'œuvre d'un homme de génie ; il fallait sa force de volonté et son amour, oui tout son amour, pour se résigner à la plus sublime abnégation.

Avec quel art sobre et pur est exposé et se développe tout le drame — le drame de conscience ! Pour exprimer les tourments d'un être de choix l'auteur de *Tu es femme* n'a pas cru avoir besoin d'invocation à la nature, au ciel, ni d'abondantes descriptions. Par quelques traits délicats et vigoureux il indique les états d'âme et ce que ceux-ci peuvent devoir à l'ambiance.

Au progrès éthique, si l'on peut dire, des sentiments de l'héroïne, correspond la gradation esthétique du roman, gradation conforme aux règles les plus nobles de la composition. D'ailleurs, fond et forme ont ici mérites équivalents. L'expression comme la pensée sont sans défaillance.

Marguerite Souley-Darqué.

---

*M. René Béhaine s'est fait connaître, il y a très peu d'années, par le grand succès du premier volume d'une série qui constituera l'*Histoire d'une Société. *L'observation minutieuse et sincère, l'amour de la vie et de la vérité, sont avec lui, rehaussés par une sorte d'humour discret et par le souci constant de l'expression juste, forte, pittoresque. Ce jeune écrivain fait œuvre de biologue, de psychologue et d'artiste.*

17 décembre 1913.

Il est bien difficile de décider d'un véritable cas de conscience. Si ce cas nous est personnel, on en connaît trop les éléments qui souvent se compensent. S'il s'agit d'autrui, comment savoir si celui qui est en jeu ne déforme pas involontairement les données du problème ?

Dans le cas qui nous occupe, nous sommes en présence de la seconde hypothèse. Mais l'auteur nous expose la question de façon si complète que le lecteur hésite autant que s'il était lui-même en cause et obligé de demander un avis.

René Béhaine.

Les Gagne-Pain de la Femme

L'AFFAIRE COURIAU

UN NOUVEAU DOGME

Le propre d'un dieu est d'être au-dessus de toute discussion. De ses lèvres tombent des paroles mystérieuses qui constituent des dogmes dont le moindre caractère est de ne pouvoir être soumis au libre examen. A ces attributs, j'ai dû reconnaître qu'un dieu nous était né, en lisant *La Typographie française* du 1er janvier 1914, où il expose ses dogmes.

Le dieu se révèle sous les apparences humaines de M. Mammale, membre du Comité central de la Fédération du Livre. En un langage noble et en deux colonnes et demie, il exprime son indignation que dans le meeting parisien tenu le 15 décembre dernier, organisé par l'U. F. S. F. et plusieurs autres groupements à propos de l'affaire Couriau, l'Assemblée ait osé émettre l'avis que la radiation de Couriau était une iniquité. On se souvient que Couriau, typographe lyonnais, a été radié par sa section parce qu'il n'empêchait pas sa femme, également typographe, de travailler dans son métier. M. Mammale reconnaît d'ailleurs volontiers que la radiation de Couriau a été une « injustice ». Mais lui seul et les typographes ont le droit de le dire ou de ne pas le dire et ce qui, à son avis, dépasse tout à fait les limites permises, c'est qu'on ait osé saisir l'opinion publique d'une pareille question. Il s'agit, si je comprends bien M. Mammale, d'une injustice dont lui et ceux qu'il voudra bien désigner auront la propriété privée et exclusive, qu'ils pourront montrer si telle est leur idée ou laisser fermée dans un placard, — d'une injustice qui, étant commise vis-à-vis d'un typographe, a un caractère professionnel typographique qui permet aux seuls typographes de s'en occuper.

Quant à l'opinion publique, dont en notre naïveté de citoyens d'un pays démocratique, nous pensions qu'elle avait quelque droit de s'occuper d'un acte arbitraire quel qu'il soit et de protester contre lui, M. Mammale lui signifie son mépris en termes dignes des tables de bronze.

Il se « dispense, par convenance, dit-il, de qualifier comme il conviendrait l'ingérence de cet *auditoire disparate*. » Il s'agit du meeting public du 15 décembre. « L'ordre du jour adopté par cet auditoire sur l'invitation de groupements *sans qualité* » doit être tenu « pour *nul et non avenu* ». Là, en effet, réside le dogme Mammalien ; nul n'est compétent pour apprécier une injustice commise au préjudice d'un typographe par un syndicat typographique, s'il n'a pas les connaissances professionnelles d'un typographe. Inutile d'insister. Cela tombe sous le sens.

A ce titre sont spécialement incompétents :

1° Les groupements féministes qui avaient provoqué le meeting, car les groupements féministes ayant pour but de défendre les intérêts collectifs, il est évident qu'ils se mêlent de ce qui ne les regarde pas lorsqu'ils protestent contre l'attitude du Syndicat des typographes lyonnais, qui s'efforce de chasser les femmes typographes du marché du travail et de les priver ainsi de leur gagne pain ;

2° La Ligue des Droits de l'Homme et quelques autres groupements, qui ont pour but précis la défense des libertés individuelles et la protection des citoyens contre l'arbitraire. Il est clair, en effet, que de pareils groupements n'ont, en conséquence, aucune vocation à s'occuper du cas de Couriau qui, de l'aveu de M. Mammale, a subi une injustice ;

3° Plus généralement l'opinion publique, c'est-à-dire l'opinion de quiconque n'est pas typographe. Car il est certain que, sous un régime démocratique ou qui a la prétention de l'être, l'opinion publique a le droit de s'occuper de tout, absolument de tout ; du gagnant du dernier concours de bridge, de la maîtresse de tel souverain européen ou de tel homme politique, du dernier mot de M. Clémenceau. Mais il lui est entièrement interdit de s'occuper d'une injustice commise au préjudice d'un citoyen.

Et ce dogme est vigoureusement soutenu par M. Mammale, non à l'aide d'arguments — un dieu n'argumente pas, — mais à l'aide d'anathèmes, ce qui est plus idoine à la nature dogmatique.

Ci-dessous : *La liste des anathèmes Mammaliens.*

a) Les femmes au cœur généreux qui se sont solidarisées au meeting du 15 décembre avec les malheureuses ouvrières que le Syndicat lyonnais des typographes entend chasser du marché du travail sont, d'après M. Mammale, des « Bas bleus — Bas bleus, Bas bleus ». Le mot est trois fois dans l'article.

Le pouvoir mystérieux des anathèmes augmente, comme chacun sait, par leur répétition.

b) M. Francis de Pressensé est définitivement marqué par l'épithète de « Vidame ». M. de Pressensé ne s'en relèvera pas. Il a exprimé au meeting du 15 décembre son sentiment de protestation contre un acte arbitraire. « Vidame, » lui répond victorieusement M. Mammale. « Vidame ! » Eh ! eh ! le mot est meurtrier et l'argument convaincant !

c) Mme Maria Vérone, avocate à la Cour de Paris, a du talent, mais si elle est « célèbre », c'est peut-être parce qu'elle est une avocate en « jupons », et devant cette raison « galamment » et avec « courtoisie », Mammale « s'incline ». On ne saurait, en effet, être plus galant et plus courtois. C'est le fin du fin.

c) Les groupements qui ont organisé le meeting sont des « groupements sans qualités ». (Evidemment M. Mammale et ses amis les avaient toutes accaparées).

d) L'ordre du jour voté par le meeting est *sans portée..... nul et non avenu.* Et cependant, il existe, comme aurait dit peut être Galilée. Il est juste d'ajouter que pour grave et symptomatique que soit l'affaire Couriau, elle n'a peut être pas l'importance interplanétaire du mouvement de la Terre. Mais peut être aussi, — je m'excuse de cette hypothèse osée — les anathèmes de M. Mammale ne dépasseront-ils pas la région de la planète Mars.

Que de choses curieuses et instructives il y a encore dans l'exposé de M. Mammale. Il me sera donné je pense d'y revenir. Mais aujourd'hui, pour terminer, qu'il me soit permis de faire connaître les motifs qu'il veut bien nous révéler de son absence au meeting du 15 décembre. Car, — il le reconnaît — un certain nombre de syndiqués de la Fédération du Livre ont manifesté leur surprise de l'absence des membres du Comité central du Livre à ce meeting, alors que ceux-ci avaient été courtoisement invités à y venir, la réunion étant contradictoire. Est-il besoin de dire, qu'en dehors des syndiqués du Livre, une grande quantité de personnes, *sans compétence* évidemment, (se reporter plus haut à l'exposé des dogmes Mammaliens) auraient été heureuses d'entendre l'indication des raisons évidemment convaincantes par lesquelles M. Mammale ou ses amis démontrent sans doute facilement la nécessité de priver les femmes qui travaillent de leur gagne pain.

Trois membres du Comité central du Livre devaient d'abord, nous apprend M. Mammale, assister au meeting à titre personnel : M. Keufer, M. Burgard, M. Mammale. Les deux premiers ont été retenus pour des raisons d'ordre syndical, l'un à Marseille, l'autre à Nancy le 15 décembre. Passons : restait M. Mammale et tous autres qui auraient pu remplacer MM. Keufer et Burgard. M. Mammale ne daigna. Il donne son motif. « Quant à moi, j'en fus détourné au dernier moment par la circulaire annonçant le meeting. »

Cette circulaire, on s'en souvient, indiquait qu'au meeting, à l'occasion de l'affaire Couriau serait traitée la question *du droit de la femme au Travail*. Cette question apparut sans doute profondément immorale à M. Mammale, car il en déduisit que les femmes qui avaient organisé ce meeting « n'avaient d'autre préoccupation que de se produire et de se mettre en évidence. » Il est certain que pour M. Mammale il n'y a pas d'autre motif possible de s'occuper d'une cause juste.

Dans ces conditions... le cœur lui a manqué pour venir. — Pardon — J'avais mal lu. « Je fus écœuré dit-il ». Simplement ! M. Mammale aime les images nuancées. Voila pourquoi il fit défaut au rendez-vous du 15 décembre.

Un dieu en effet ne saurait se déplacer pour aller entendre les contradictions blasphématoires de modestes humains et leur fournir ses réponses. Oui certes. Mais quoi d'étonnant alors — c'est humain aussi hélas, dieu Mammale ! que l'assemblée du 15 décembre, non suffisamment avertie de votre caractère sacré, ait jugé et condamné votre thèse par défaut.

« Attendu que M. Mammale dument convoqué, ni personne pour lui, ne s'est présenté et que par son absence, il laisse suffisamment présumer n'avoir rien à répondre..., etc. »

C'est la formule habituelle en Justice de paix pour les jugements de défaut.

C'a été à peu de choses près le texte de l'appréciation des braves gens réunis au meeting du 15 décembre.

M. Mammale peut faire opposition au Tribunal de l'opinion publique. Il est encore dans les délais. Peut-être alors sera-t-il donné aux profanes d'entendre ses mystérieuses raisons qu'il garde jusqu'à présent jalousement cachées. Heureuses raisons ! — comme un sultan garde son harem.

Oui, mais daignera-t-il ?

J. Basquet.

Nota. — Je pense montrer d'ailleurs à l'occasion que l'opinion d'un nombre considérable de membres de la Fédération du Livre — opinion dont M. Mammale prétend seul avoir à tenir compte — est justement contraire à la plupart de ses idées. Et, ce faisant, non seulement ces syndiqués servent une cause juste, mais ils font preuve d'une conscience claire de leurs véritables intérêts collectifs professionnels.

CONCOURS

Dame employée aux chemins de fer de l'Etat. — Date probable : mai 1914. — *Age* : 18 à 28 ans. — *Traitement* : 1.200 à 2.200 francs. — Indemnité de résidence (600 francs à Paris). — Avantages divers. — Aucun diplôme n'est exigé.

Les lecteurs qui ont besoin de renseignements au sujet d'un des emplois indiqués ci-dessus ou d'une carrière administrative quelconque peuvent s'adresser de notre part à MM. les Directeurs de l'*Ecole du Fonctionnaire*, 40, avenue Daumesnil, Paris. Joindre un timbre de 0 fr. 10 et ne pas oublier de mentionner sa qualité de lecteur de *La Française*.

TRIBUNE D'ANTI-ALCOOLISME

Les Débits de Boisson au Conseil Municipal de Paris

Nos lecteurs savent que le Conseil municipal de Paris a voté, le 29 novembre dernier, sur la demande du Préfet de police et en application de la loi de finances du 30 juillet 1913, la résolution suivante :

« Le Conseil,

Considérant qu'il convient d'user de tous les moyens que la loi met à la disposition des pouvoirs publics, pour lutter, autant que possible, contre le développement de l'alcoolisme ;

« Considérant notamment qu'il importe, dans l'intérêt de la moralité et de la santé publiques, de limiter l'installation des débits de boissons autour des établissements désignés dans l'art. 9 de la loi du 17 juillet 1880,

« Délibère :

« Aucun débit de boissons ne pourra désormais être ouvert à Paris dans un rayon de 100 mètres, mesuré à vol d'oiseau, autour des murs extérieurs des édifices consacrés à un culte quelconque, des cimetières, des hospices, des écoles primaires, collèges ou autres établissements d'instruction publique ».

Mais ici comme pour la suppression des étalages, comme toujours lorsqu'il faut prendre une mesure d'intérêt général des « intéressés » particuliers ont protesté. Et M. Achille a demandé au Conseil municipal de restreindre l'effet de son premier vote en le « complétant » ainsi :

« La présente prohibition ne sera pas opposable au débitant qui, déjà fixé dans un périmètre interdit, voudrait s'établir sur un autre point du même périmètre. »

Le Conseil municipal a adopté.

On ne peut l'en féliciter. Ce texte qui aurait besoin, lui aussi, d'être complété, ne va-t-il pas permettre aux débitants établis dans le périmètre interdit d'y ouvrir des succursales ? Et n'aurait-il pas mieux valu que ceux d'entre eux qui, pour une raison ou pour une autre, devront déplacer leur débit, se trouvent obligés d'aller l'installer ailleurs que là où on le considère comme le plus néfaste ?

Que de bons droits on lèse au nom des mauvais « droits acquis ».

Prime à nos Lecteurs

Une amie de *La Française* met à notre disposition quelques exemplaires d'un excellent roman américain de Mme Marie Howland traduit de l'anglais par M. M...

Nous avons lu avec le plus vif intérêt cet ouvrage intitulé :

LA FILLE DE SON PÈRE

Il contient sous une forme attrayante où une histoire sentimentale se déroule dans un cadre de mœurs américaines très vivant, toute une doctrine sociale admirablement saine et haute.

Nous adressons ce livre aux personnes qui nous en feront la demande accompagnée de 0,75 cent. en timbres-poste.

La même amie nous offre le « Féminisme, ses origines et son avenir », une savante et utile brochure de Auguste Fabre, de façon à ce que nous puissions l'adresser à nos lectrices au prix de 0,30 cent.

Ces ouvrages figureront désormais à notre service de librairie.

La possibilité d'une éducation de la santé

PAR

l'étude et la pratique de la puériculture

Le jeudi 8 janvier, a eu lieu au Collège libre des Sciences Sociales, une conférence, avec projections, sur ce sujet. La conférencière Mme Veil-Picard, est la Présidente de la Société Maternelle Parisienne « La Pouponnière », Institut de Puériculture, installé à Porchefontaine, près Versailles. Elle était donc, mieux que toute autre à même de causer, avec profit pour l'auditoire, des bienfaits à tirer de la puériculture.

Elle a eu l'extrême obligeance de nous confier ses notes, ce qui permet de vous donner ici un résumé de sa conférence.

La France souffre du fléau de la dépopulation ; peut on compenser les *pertes* de la natalité par les gains : économies de vies humaines, régénération de la race. C'est ce que se sont demandé philanthropes et législateurs.

M. Paul Strauss, dès 1875 avait soumis au Parlement « La Loi sur le repos des femmes en couches », cette loi, votée seulement en mai 1913, recevra un commencement d'exécution à partir de janvier 1914.

Pendant le laps de temps écoulé entre 1875 et 1914, des œuvres de prévoyante solidarité avaient cherché à atténuer le mal par les soins donnés à l'enfance... débile, à ces rejetons encombrants de l'avarie ou de l'alcoolisme ; mais nul ne s'était inquiété des conditions dans lesquelles devaient vivre et se développer l'enfant sain, l'enfant normal ; nul ne s'était chargé de faire connaître aux femmes, bourgeoises ou institutrices, ce que le Dr Pinard de maître en puériculture, définissait « l'ensemble des connaissances relatives à la conservation et à l'amélioration de la race humaine ».

C'est chose inutile, disent certains : nos pères s'en passaient et les enfants n'en pousaient pas plus mal. Hélas ! les instincts naturels de l'homme primitif se sont... civilisés, et au détriment de la race ; voilà pourquoi l'éducation des jeunes filles, l'éducation des jeunes gens, ces futurs mères et pères, est devenue une nécessité.

De là l'urgence de faire connaître et appliquer cet art à la fois charmant et difficile : l'élevage des tout petits. C'est ce qui explique la création nombreuse, ces dernières années, d'instituts, d'écoles, où les Maîtres se prodiguent en cours, en conférences. L'école la meilleure, celle où la théorie s'allie à la pratique est sans contredit l'Institut de Porchefontaine ou 225 enfants sont hospitalisés avec 75 mères-nourrices et 28 élèves. Les cours sont fréquentés par des Normaliennes, des jeunes filles aisées, reçues à titre de pensionnaires pendant 8 à 10 jours, des étudiants en médecine, des étudiantes sages-femmes.

Ces grands élèves parcourent progressivement : Asile d'allaitement, la Pouponnière, les Nids, l'asile temporaire ou lutrmerie, l'Institut proprement dit, le Laboratoire, le tout placé sous la surveillance médicale du Dr Raimondi.

Auditeurs et auditrices suivent les soins donnés aux nouveaux nés sur des poupons vieux de 12 à 24 heures ; — ils observent toutes les conditions d'air, de lumière ; les avantages du sommier aseptique, du lit pouponnière, de l'armoire vitrée à double ouverture ; — ils aident à établir les graphiques ; s'initient aux phénomènes de la vaccination, aux précautions à prendre pour les bains, l'habillage, les promenades ; rendent visite à l'étable, inspectent les vaches tuberculinées, surveillent la traite, la tétée en plein air après les pesées contrôles, et tendent une oreille attentive aux causeries-conseils de la Directrice sur le rôle des Institutrices appelées à faire œuvre sociale, sur le relèvement possible des malheureuses, qui lâchement abandonnées par l'homme, trouvent leur salut dans l'indulgence qu'on leur témoigne, la tendresse qu'on prodigue à leurs petits.

Ce sont ensuite les prises de température, le couchage, le premier sommeil, opérations continuées le lendemain à la biberonnerie, à la cuisine, ou les soins antiseptiques les plus minutieux sont expliqués. Observations et surveillances se continuent « Aux Nids », ménages ouvriers où l'on élève normalement les petits pensionnaires amenés régulièrement à la consultation des Nourrissons, soumis à la pesée hebdomadaire. En cas de maladie l'Infirmière reçoit les bébés souffrants, ou les moribonds amenés de quelque campagne, où l'éleveuse, par imprévoyance ignorance ou négligence, a détruit la santé primitive.

Chaque année 75 à 90 enfants de naissance anormale sont admis à la Pouponnière ; là grâce aux soins intelligemment distribués, ils prospèrent comme les autres ; rien ne les distingue sur les pelouses, dans les halles, aux tables où les *doyens* munis de leur 3e dent, s'essayent à prendre seuls leurs repas.

La Buanderie, l'Ecole ménagère, où l'on dresse aux soins du ménage les mères nourrices, et la visite est terminée.

En somme, quels sont les résultats ? — 3 0/0 de mortalité à la Pouponnière contre 15 0/0 en France, et 26 0/0 à Paris ; ces chiffres n'ont pas besoin de commentaires.

L'Enseignement est sanctionné par un examen. Mais ce que les Institutrices emportent de plus précieux, c'est l'impression produite par le contact avec les tristesses, les misères, et aussi les beautés de la vie ; c'est l'expérience acquise par le maniement personnel de tous ces petits êtres, c'est la vision d'une œuvre sociale bonne entre toutes, c'est « l'avant goût et le désir de la maternité » (Liard).

A d'autres encore cet apprentissage est favorable. A côté des Normaliennes, durant un même stage, subissant les mêmes émotions, les jeunes filles du monde découvrent les réalités de l'existence et aussi les exemples d'énergie, de dévouement, de bonté propres à les rendre elles-mêmes des créatures capables de dépenser leur énergie dans la préservation de l'enfance malheureuse. Beaucoup finissent par s'intéresser activement et pécuniairement à des crèches, à des mutualités maternelles, prouvant ainsi que la vraie science ramène à l'enthousiasme, à la force de vivre, d'aimer, de se renouveler.

M. Grimmer.

Mme le Dr Nicole Girard-Mangin a commencé le 4 décembre dernier, un cours libre à la Sorbonne (amphithéâtre Michelet, 2 h. 1/2 à 3 h. 1/2) destiné à instruire toutes les personnes s'occupant d'Assistance sociale.

A côté des données purement médicales sur les maladies infantiles (cours des 4, 11 et 12 décembre) sur la prophylaxie de la tuberculose (8, 15, 22 janvier) et la lutte contre l'alcoolisme, Mme Girard-Mangin traitera de la Protection à accorder à la Maternité, à l'Enfance, au Travail.

La Science pratique de ce Docteur en tant que Directeur de l'Office antituberculeux Siegfried Robin (à l'hôpital Beaujon) sa compétence reconnue dans les œuvres philanthropiques dont elle s'occupe avec tant d'ardeur, sont un sûr garant de l'efficacité de son enseignement.

J'engage vivement les lectrices de ce journal qui ont quelque loisir, à aller écouter Mme Girard-Mangin, elles tireront de ses leçons grand profit pour elles-mêmes et pour ceux qui leur sont chers.

M. Grimmer.

LE MOUVEMENT FÉMINISTE

Nous n'insérons dans cette rubrique que les communications qui nous sont envoyées rédigées et prêtes à être remises à l'imprimeur

UNION FRANÇAISE POUR LE SUFFRAGE DES FEMMES

Les groupes et les délégués de l'U. F. S. F. trouveront désormais, à cette place, les communications du Comité central. Les communications que les groupes nous feront parvenir directement ou par le secrétariat général y seront insérées. Prière instante de les envoyer rédigées et aussi brèves que possible.

GROUPE DE PARIS

L'Assemblée Générale du Groupe aura lieu samedi 31 courant, à 9 heures du soir, au Musée Social, 5, rue Las Cases (7e arrond.).

Ordre du jour

1. Allocution de M. Louis Marin député ;
2. La Finlande, par Mlle Hilman Pylkanen ;
3. Lecture du procès-verbal ;
4. Rapport moral ;
5. Rapport financier ;
6. Election de dix membres du Comité ;
7. Action du groupe pendant la période électorale ;
8. Le Mouvement suffragiste international par Mme de Witt Schlumberger, présidente de l'U. F. S. F.

Election au comité du Groupe de Paris. — Membres sortants et rééligibles : M. Chenevier, Mlle Ginier, Mme Suzanne Grunberg, Mme La Mazière, Mlle Levray, Mme Panariou, Mme Léon Philippe, M. Raoul Rebour.

Membres sortants ne se représentant pas : Mme Compain, Mlle Furstoss-Bertheau.

Candidatures nouvelles au Comité : Mme de Billy, Mme Lerolle.

Les candidatures au Comité doivent être envoyées à la secrétaire générale du Groupe de Paris, (55, rue de Strasbourg, à Courbevoie), avant le 30 janvier.

Seules les personnes ayant payé la cotisation de l'année en cours ou celle de l'année précédente ont le droit de vote à l'Assemblée générale.

La Trésorière se tiendra de 8 h. 1/2 à 9 heures, à la disposition des adhérents qui désireront payer leurs cotisations avant la réunion.

Courbevoie

La Fédération antialcoolique de Courbevoie et de la Banlieue-Ouest avait invité la secrétaire générale du groupe de Paris de l'U. F. S. F. à exposer, lors de la réunion générale mensuelle de décembre, la question de l'action future des femmes devenues citoyennes contre l'empoisonnement de la race par l'alcool.

« La causerie vraiment intéressante de « Mme Rebour sur le vote des femmes et « l'alcoolisme a suscité une très vive attention de la part des auditeurs présents ; un « échange de vues sur la question a terminé « la conférence. Nous présentons nos très « vifs remerciements à Mme Rebour et nous « espérons qu'elle voudra bien continuer à « nous documenter sur un sujet qu'elle « possède à fond. » (P. Ménessier. *Echo de la Fédération antialcoolique de Courbevoie*).

SOCIÉTÉ FÉMINISTE DU HAVRE

A la demande de la Société féministe du Havre, les conseils municipaux de la ville de Montivilliers et de la commune de Rouelles (Seine-Inférieure) viennent d'émettre un vœu en faveur de l'électorat et de l'éligibilité des femmes aux élections municipales et cantonales (proposition de loi Dussaussoy, rapport Buisson).

ANGLETERRE

A l'exposition pour le bien de l'enfant, qui s'ouvrira à Londres le 11 avril prochain, sous les auspices du Daily News and Leader, l'Union Nationale des Sociétés de Suffrage féminin aura une importante section appelée le Domaine des femmes. Le but de cette participation, dit le manifeste, est « de montrer que le Bien de l'Enfant est le domaine des femmes, mais que ce domaine, loin de se retrécir dans les limites du foyer, y a seulement son centre, et de là rayonne jusqu'aux plus vastes horizons que l'humanité puisse concevoir ». Dans cette exposition, les organisatrices essaieront de placer devant le public, sous une forme concrète, les choses auxquelles les femmes s'intéressent, leurs succès dans diverses directions et dans différentes branches du savoir, leur connaissance approfondie de l'éducation et des soins de l'enfance, ainsi que les fruits de leur expérience dans la direction de la maison, et dans les arts ménagers. Cette exposition n'aura pas un caractère commercial, mais groupera ce qui peut intéresser tout le monde, et aussi ce qui peut suggérer des améliorations (épargne de temps, de travail ou d'argent, suppression de laideur). Une série de chambres montrera comment on peut meubler un appartement à beaucoup moins de frais que les jeunes mariés ne le croient généralement, et de façon artistique. On verra par exemple une chambre à coucher-salon dont tout l'ameublement, y compris les ustensiles, revient à 125 francs et qui peut être obtenue en location pour environ 5 francs par semaine. Il y aura aussi le cottage idéal de la suffragiste. Une salle sur le modèle des Kindergaten, et une crèche seront aménagées de façon à recevoir les bébés pendant que leurs mamans visiteront l'exposition.

Les femmes artistes et inventeurs de toutes nationalités, sont conviées à envoyer leurs œuvres. S'adresser le plus tôt possible pour tous renseignements, à Miss Collum, 14, Great Smith Street, Westminster, SW.

A. B.

UNE NOUVELLE ÉDITION

DE

l'Assujettissement des Femmes

7e liste de souscription

Mme Ida Mingue	1	exemplaire
Mme de Schlumberger	5	—
Mme J. Engel	2	—
Mme E. Vallet	1	—
Listes précédentes	206	—
Total	215	exemplaires

ON NOUS ÉCRIT

Espéranto et Ido

Les articles que nous avons publiés ici d'abord sur l'*Ido*, puis sur l'*Esperanto* nous ont valu de violentes récriminations contre l'Ido de la part des Espérantistes, et contre l'Espéranto de la part des Idistes. Nous avons impartialement comme on l'a vu, donné la parole aux prosélytes des deux langues afin qu'ils fassent valoir chacun les mérites de leur choix. Mais nous avons annoncé formellement que nous n'entrerions point dans la bataille que se livrent les deux partis. Nous avons refusé les protestations espérantistes ; nous ne pouvons donner non plus aucune publicité aux lettres ou notes idistes qui nous viennent après l'article Espérantiste de Mme d'Urville. On reproche à cet article d'être intitulé : « la première langue internationale, » tandis que le *Volapuk*, notamment, a précédé l'Espéranto. Mais la responsabilité de ce titre incombe uniquement à la direction de *La Française* qui l'a imaginé en toute innocence parce que des deux langues *Ido*, et *Espéranto* qui se disputent actuellement, l'*Espéranto* est la première en date, et que c'est aussi la première qui ait réellement pénétré dans le grand public.

A un de nos lecteurs espérantistes, d'après lequel les féministes pour leurs congrès internationaux, ne peuvent adopter que l'Espéranto parce que un grand nombre d'espérantistes sont déjà féministes, nous voulons répondre. Il nous semble qu'au point de vue féministe il pose la question sur son vrai terrain.

Il est clair que, ayant à choisir, les organisations féministes préfèreront celui des idiomes internationaux qui sera le plus connu dans leurs rangs.

Pour nous à *La Française* nous ne demandons qu'à faire le compte de nos abonnés Espérantistes ou Idistes qui voudront bien se signaler à nous à l'un de ces deux titres. Ce sera une première indication précise.

J. M.

Expositions ouvertes

Musée des Arts décoratifs, exposition de M. Giraldon.

Musée Galliéra, 13e exposition d'art appliqué.

Grand Palais, Salon d'hiver.

Galerie Bernheim, 25, boulevard de la Madeleine, exposition Hanna Koschinsky, du 19 au 31 janvier.

Galerie La Boétie, 64 *bis*, rue la Boétie, 2e Salon des artistes animaliers, jusqu'au 13 février.

Galerie Devambez, 43, boulevard Malesherbes, exposition Altmann, jusqu'au 31 janvier.

Galerie Druet, 20, rue Royale, exposition Raoul de Mathan, du 26 janvier au 7 février.

Galerie Georges Petit, 8, rue de Sèze, exposition des Aquarellistes français jusqu'au 10 février ; exposition de M. des Fontaines, exposition de M. Seitte, exposition de M. Rosenstock, jusqu'au 31 janvier.

Galerie Richebourg, 19, place de la Madeleine, exposition de tableaux et objets d'art.

LES LIVRES

La famille libre, par Henri Coulon et René de Chavagnes (Ollendorff)

Les auteurs du « Mariage et Divorce de demain » complètent par « La famille libre » leur exposé des travaux de ce Comité « qui fut pendant 3 ans, de 1906 à 1909, l'aréopage renommé, littéraire, juridique et même féministe des réformateurs intrépides du mariage ». Dans ce volume, il s'agit plutôt des *à côté* de mariage, comme la séduction, la recherche de la paternité, la dépopulation, la liberté de tester, questions d'un intérêt féministe si direct que chacune demanderait un article spécial. Après un historique des lois françaises sur tous ces sujets, et la revue de la jurisprudence internationale, les auteurs donnent leur avis personnel et un résumé de la discussion du Comité. Cet ouvrage est précieux en ce qu'il donne, condensées et très clairement énoncées, avec de nombreux exemples de procès curieux et typiques, les notions de droit antique et moderne indispensables à de futures électrices.

Les idées de MM. Coulon et de Chavagnes ne sont sans doute pas toujours les nôtres bien qu'ils les défendent avec chaleur et quelquefois sans grande indulgence pour les partisans de l'opinion adverse. Ceci n'est pas dit pour diminuer le mérite, l'utilité et l'intérêt de leur livre, car l'effet de la discussion est d'éclairer le lecteur sur ce qu'il pense lui-même, en même temps que les lois et les faits lui permettent d'étayer ses conclusions.

Les efforts du Comité de réforme du mariage, et en particulier ceux de son président, M. Henri Coulon, tendent à élargir la conception de la famille, que Victor Margueritte a définie « un groupe d'élection, l'assemblage conscient de la volonté et de l'affection ». Une quantité de lois étroites, dictées ou conservées par des raisons opportunistes, entravent la famille française et en modifient complètement le caractère, au point qu'elle devient « une association d'intérêts d'argent ou une entreprise où toutes les énergies ne sont tendues que vers la conquête d'une fortune et le développement d'une sorte de raison sociale ! Ainsi MM. Coulon et de Chavagnes critiquent les lois qui rendent l'adoption compliquée et même à peu près impossible ; celle sur la recherche de la paternité, dont *La Française* a, dans plusieurs articles, signalé les imperfections ; celle qui donne au père seul le droit de disposer de l'enfant : « Ce principe, qui nie la personnalité de l'enfant et ses droits, comme il nie ceux de la femme, est inadmissible dans la société moderne. Le père n'a pas plus le droit de faire enfermer son enfant que de faire emprisonner sa femme. Nous réprouvons cet antique droit de châtiment, qui n'a rien de commun avec la justice... il est une injure à la dignité et à la liberté de l'être humain. C'est pourquoi nous voulons le voir disparaître du Code ».

Mais ils ne se contentent pas de supprimer, ils veulent aussi construire, et pour cela n'hésitent pas à préconiser le budget de la maternité : « N'est-ce pas la fonction de vie qui, la première doit être protégée, assistée, choyée ? Nous avons un budget de la mort, armée et marine, d'un milliard et nous n'avons pas de budget de la maternité. Nous entretenons une armée pour assurer la défense de notre territoire, et nous n'accordons rien à la maternité qui assure notre vie. La femme, tant qu'elle est mère, exerce la plus essentielle des fonctions sociales ; pauvre, elle devrait être rétribuée par la société en raison même de l'unité, de la richesse nouvelle qu'elle lui apporte. Toute la réalité bienfaisante de la patrie tiendrait pour elle dans cette assistance. Or, aujourd'hui encore, elle est en droit de la nier, cette patrie que ses besoins et ses douleurs laissent indifférente, et qui ne lui reconnaît aucun droit positif ». Ce qui importe par dessus tout, est-il dit dans un autre chapitre, c'est d'assurer à toutes les mères les ressources nécessaires à la subsistance et à l'éducation de tous leurs enfants. Leur état de maternité doit être leur seul titre, dans tous les cas indiscutable, de créance devant la société ». L'histoire des projets d'assistance aux mères, des atermoiements, des longueurs de la délibération, et finalement quand ils ne sont pas rejetés, des amendements qui les rendent inconséquents et dérisoires, est à la fois comique et navrante. Voir pour exemple le projet Strauss, voté (enfin) le 17 juin 1913 : « Ce texte, huit fois transformé et soumis pendant treize ans aux délibérations sénatoriales, reconnaît bien aux ouvrières, employées ou domestiques salariées, le droit de se reposer pendant leur grossesse et pendant les quatre semaines qui suivent leur délivrance. *Mais il ne les indemnise pas.* Or c'est là tout le problème.

Il paraît surprenant que M. Henri Coulon qui fait ses remarques avec l'ironie et parfois l'indignation qui conviennent, ne se montre pas plus enthousiaste du mouvement suffragiste, tout en reconnaissant d'ailleurs les effets salutaires du suffrage féminin dans tous les pays où il a été adopté.

Le chapitre sur la liberté de tester n'est pas le moins intéressant au point de vue féministe, car selon les auteurs, cette liberté entraînerait probablement la suppression de la dot, d'autre part, toutes les mesures qui élargissent la vie de famille favorisent le relèvement de la natalité.

Le compte rendu qui précède, forcément trop général et trop rapide, pourrait peut-être donner à quelques lecteurs l'idée fausse que MM. Coulon et de Chavagnes ne considèrent les questions que du seul point de vue économique. Ils s'en défendent énergiquement, et je me plais à terminer cet article par leur belle protestation : « Si important que soit le point de vue économique dans la décision d'un couple, il doit toujours être dominé par le point de vue moral ; et c'est précisément parce que celui-ci fait défaut chez tous les gens dépourvus de culture et d'idéal que l'économique seul compte. C'est cela surtout qu'il faut changer... La pensée doit reconquérir sa suprématie dans l'Amour comme dans la Cité. »

Alice Berthet.

LE THEATRE

Au Théâtre des Arts

Le succès continue pour « le roi Cothon », dont le livret est de M. Servanges, et la musique de M. D'E. Mathé.

Les strophes, agréablement chantées, alternent les phrases de sentiment et celles de spirituelle comédie.

Les costumes sont gracieux ou ingénieusement grotesques ; et portés de la façon la plus naturelle par les artistes qui possèdent parfaitement leur rôle.

L'Épatant, 100, Bd de Clichy,

grâce à l'activité et au talent de son directeur M. William Burley, intéresse toujours son public ; la variété et l'actualité des sujets font un programme des plus attrayants, et les artistes savent se faire applaudir dans toutes leurs productions.

LIVRES NOUVEAUX

Nous annonçons sous cette rubrique les livres au fur et à mesure que nous les recevons, sans préjudice du compte rendu critique qui en pourra être fait ensuite.

La communion des vivants, par Raymond Lauraine (Georges Crès et Cie) 3 fr. 50.

Le sang nouveau, par André Lichtenberger (Plon-Nourrit et Cie) 3 fr. 50.

Toutes ces publications peuvent être demandées à « La Française », qui les expédiera franco, contre demande accompagnée du montant de la commande.

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Nous rappelons à nos abonnés qu'il ne peut être tenu compte des changements d'adresse non accompagnés de 0 fr. 50.

La Presse et les Femmes

Dans le *Journal* (6 janvier), M. Lucien Descaves donne « Du Domaine des Femmes ». Il rappelle la circulaire de M. Klotz, souhaitant qu'on mît à profit le précieux concours des femmes, notamment dans les bureaux de bienfaisance. « L'aptitude de ces administratrices, étrangères aux luttes électorales, étant aujourd'hui officiellement proclamée, écrit M. Descaves, nous voulons espérer que, préfets et conseils municipaux, faciliteront l'application des deux nouvelles lois d'assistance aux familles nombreuses et aux femmes en couches, en exauçant le vœu de M. Klotz et le nôtre. »

— *Le Relèvement social* (1er janvier 1907), publie « Pour nos grands garçons » où M. Le Comte examine les moyens de préserver la moralité des jeunes gens à la caserne. Il conclut ainsi :

« Un des devoirs qui s'imposent d'une façon pressante à tous les hommes qui se disent bons Français et qui voient dans le patriotisme une des plus belles vertus, c'est de fonder, à côté de chaque caserne, des salles de lecture, de jeux, de conversation, où les soldats trouveront à satisfaire leurs besoins de distractions et de sociabilité que, sans cela, ils vont satisfaire dans les cafés de vingt-sixième ordre et dans les lupanars ».

Le docteur B. Good insiste dans le même numéro sur les avantages, pour les femmes, de la profession de domestique comparés aux salaires de famine des ouvrières.

— M. Jean Lailler, dans *Excelsior* (25 décembre 1913), publie un entretien qu'il eut dernièrement avec Mme Bartet, et l'appréciation de l'illustre sociétaire de la Comédie Française sur M. Jules Claretie.

— Le *Temps* donne en feuilleton « Une étrange Veuve », par Gertie de Wentworth-James, traduit de l'anglais par Mme Marc Hélys.

— M. Stéphane Lauzanne publie dans le *Matin* (30 novembre 1913), « Les Suffragettes sont en baisse ». Et il cite la réponse que fit dernièrement M. Lloyd George à une délégation de suffragettes : « Aujourd'hui, les indifférents sont devenus des ennemis irréconciliables. La faute en est aux militantes de votre groupe. Lorsque vous préconisez une réforme, rappelez-vous toujours que, pour la faire aboutir, il ne suffit pas d'avoir derrière vous des convaincus enthousiastes, mais qu'il vous faut aussi avoir avec vous l'assentiment tacite des indifférents ». Ce numéro donne « Sous le Joug », par Mme Laurence Olive.

— Dans la *Revue*, Mme Catherine Kolb publie « Victoria, Impératrice d'Allemagne », récit émouvant de la vie si pénible de l'impératrice qui fut mère de Guillaume II.

— M. William Romieux consacre une étude, dans le *Mercure de France*, à Mme Rang-Babut, née Louise Casseu, élève de Delacroix.

— L'*Ecole nouvelle* donne « Quelques impressions d'un examinateur » au sujet de candidates au brevet élémentaire. Elles auraient grand besoin, écrit-il, du fameux bain de réalisme, afin de voir les choses telles qu'elles sont ».

— Dans le *Lyceum* (décembre 1913), Mme Le Roy-Liberge publie « La Vie à Pékin ». Elle raconte un « Garden-Party », où la présidente, Mme Yuan-Shi-Kaï (la première des dix épouses) reçoit avec le Président, ayant été admise, pour la première fois, à partager les honneurs rendus à son mari.

— *Les Documents du Progrès* de janvier publient la fin de l'intéressante enquête de M. Mazade sur l'Education sexuelle.

Toutes les personnes interrogées par Fernand Mazade ne sont point d'accord ; ainsi, Alfred Capus et Marcel Sembat sont opposés à ce qu'on enseigne aux adolescents des deux sexes les choses de la génération. Mais la grande majorité des réponses est en faveur de cet enseignement qui, suivant le Pasteur Allégret comme suivant l'abbé Naudet, de même que selon Mme de Witt-Schlumberger et Mme Jane Misme, et d'après Victor Margueritte et Fernand Mazade, ainsi que par tous les médecins et tous les éducateurs consultés, doit être donné par la mère et de très bonne heure. Il va sans dire que tant vaudra la mère, tant vaudra l'enseignement.

(Envoi gratuit d'un numéro spécimen des *Documents du Progrès* sur demande adressée à la librairie Giard et Brière, 16, rue Soufflot, à Paris.)

— La *Nouvelle Presse Libre*, de Vienne, donne « Comment les Reines pourraient gagner leur vie ». « La plupart d'entre elles ont, dit notre confrère, une foule de talents qui pourraient devenir rémunérateurs : La reine Elisabeth de Belgique possède le diplôme de docteur de l'Université de Leipzig. Excellente musicienne, elle joue du piano et du violon ; en outre, c'est une « chauffeuse » émérite. La reine Mary d'Angleterre chante, peint des aquarelles, ce qui ne l'empêche pas d'être une habile couturière. L'impératrice d'Allemagne, Victoria-Augusta, fait des photographies d'art. La reine Wilhelmine de Hollande peint des miniatures et prépare des plats succulents. La reine Maud de Norvège est auteur dramatique (sous le pseudonyme de Graham Irving) ; elle est en même temps religieuse, modiste, peintre et excelle dans tous les sports. La reine de Roumanie, Carmen Sylva, est un poète célèbre. Quant à la reine d'Italie, elle dit volontiers, en manière de plaisanterie que, dans un music-hall de Londres ou de New-York, elle pourrait gagner 2.000 francs par semaine comme « recordwoman » de la natation et du tir. »

M. de M.

UN CONSEIL

Adressez-vous à nos

Maisons recommandées

et, vous serez traitées mieux que partout ailleurs, en vous présentant sous les auspices de **La Française**

Voir à la 4e page nos

Maisons Recommandées

YVONNETTE

Parfum exquis

DE

DELETTREZ

Parfumerie du Monde Élégant

15, rue Royale

PARIS

N° 25

Les Femmes Françaises Auteurs Dramatiques

Par MIREILLE DE MONGIVAL

(*Suite*)

Encouragée par le succès de son opéra *Le Sais*, dont elle avait composé les paroles et la musique, elle en fit un second : *Le Persan*, en quatre actes et sept tableaux qui, sauf erreur, n'a pas été représenté. A cette époque (1888) Mme Olagnier était absorbée par le projet de transporter les Oratorios au théâtre. Elle avait préparé les indications de décors, costumes et mise en scène pour la Création d'Haydn, dont les trois parties devenaient trois actes. Elle comptait inaugurer par cet oratorio les représentations qu'elle voulait donner au Vaudeville.

Marquise de Maisniel de Villemont

1883. Imprimé, *Nouveaux Proverbes de Châteaux et de Salons.*

Madame Jules Barbier

1827-1897

1881, Vaudeville, *La Petite Sœur*, vaudeville en un acte.

1885, Odéon, *Not Claire*, comédie en un acte.

Madame Simone Arnaud

née de Laage

28 juin 1883, Français, *Mademoiselle du Vigean*, comédie héroïque, un acte en vers.

1886, Odéon, *1802*, A-propos, un acte en vers, dit à l'occasion du 84e anniversaire de Victor Hugo.

1886, Odéon, *Les Fils de Jahel*, drame, quatre actes en vers.

8 mars 1894, Théâtre d'Application, *L'Oiseau bleu*, drame lyrique, deux actes en vers, musique de A. Coquard.

9 mars 1895, Théâtre de Monaco, ensuite à l'Opéra, *La Jacquerie*, opéra en quatre actes, en collaboration avec Blau, Lalo, Coquard.

24 mars 1900, Théâtre de Lyon, *Jahel*, opéra en quatre actes, avec A. Coquard et L. Gallet.

Jane Grey, drame, quatre actes en vers.

Carmagnola, drame, quatre actes en vers.

Jeanne d'Arc, drame, cinq actes en vers, couronné par l'Académie Française.

Théâtre d'Application, *Médéric*, drame quatre actes, en vers.

Phalaris, un acte en vers.

D'un talent de large envergure et de « élevé, Mme Coppin Albancelli, née de Laage, dite Simone Arnaud, avait droit à une meilleure place sur nos premières scènes. Mme Sarah Bernhardt accepta de jouer sa *Jane Grey*, mais les lointaines tournées de la grande artiste l'empêchèrent de mettre ce projet à exécution. Mme Simone Arnaud est morte le 20 juillet 1901.

Madame Toussaint

née Adèle Samson

1820-1911

1884, Imprimé, *La Comtesse Diane.*

Sœur aînée de Mme Caroline Berton, qui figure dans cette galerie, fille du célèbre sociétaire de la Comédie-Française, elle fut l'amie de Rachel, avec qui elle échangea une intéressante correspondance.

Elle commença par écrire des poésies, publiées seulement en 1870 sous le titre d'*Eparses* (Larmes et Sourires). Présentée à Villemessant, elle donna dans la *Sylphide*, qui précéda l'apparition du *Figaro*, des « Portraits de Femmes ». Vers 1840, elle épousa M. Toussaint, et le ménage partit pour le Brésil où, pendant douze ans, Mme Toussaint fut le professeur de français des jeunes princesses filles de don Pedro II. En 1866, elle rentra en France avec les siens.

Devenue veuve en 1881, elle réunit en un volume les « Chemins de la Vie », nouvelles déjà parues dans divers journaux, et cet ouvrage fut couronné par l'Académie Française. L'année suivante elle publia ses souvenirs de Rio de Janeiro, sous le titre « Une Parisienne au Brésil ». En 1904, elle donna une plaquette charmante écrite en vieux français « Histoire de Messire Jehan et de Dame Ursule » comme quoy un mattière d'amour ne faut écouter que soy seul.

Enfin, elle composa quelques petites pièces de théâtre, dont une seule fut imprimée, *La Comtesse Diane.*

Jusqu'à sa mort, elle ne cessa de collaborer à divers journaux : le *Figaro*, l'*Echo de Paris*, le *Journal*, la *Paix sociale* et travaillait avec un pieux enthousiasme à corriger les épreuves d'une réédition de l'*Art Théâtral*, de Samson, quand une étincelle jaillit sur sa robe ; elle s'en aperçut trop tard et mourut des suites de ses cruelles brûlures.

Mademoiselle Marie Colombier

1839-1910

1884, Théâtre de Versailles, *La Bianca*, drame en quatre actes.

Antoinette Lix

1884, *Folle tête mais bon cœur*, trois actes. *La Tante à héritage.*

(Comédies imprimées dans le *Journal des Jeunes Personnes*).

Elle naquit à Colmar, le 31 mai 1839. Son père, ancien officier, la faisait habiller en garçon et la traitait comme ses quatre frères ; il lui apprenait l'escrime, l'équitation, la menait au café.

Comme il était sans fortune, il l'envoya dès l'âge de 17 ans chez une comtesse polonaise, où elle remplit les fonctions d'institutrice.

Sous le nom de Michaël le Sombre, nous la retrouvons en soldat pendant l'insurrection de 1863, en Pologne.

La comtesse L., très inquiète du sort de son mari, accepta avec reconnaissance l'offre de Mlle Lix, qui lui proposait de partir à la recherche du comte et de lui rapporter des nouvelles. Vêtue d'un costume d'homme, elle partit à cheval et, après avoir échappé à de nombreux dangers, elle arriva saine et sauver auprès du comte. Mais il n'y avait plus moyen de rebrousser chemin.

Ne voulant pas demeurer inutile, elle se fit alors enrôler dans un détachement polonais et se battit avec une vaillance et un courage extraordinaires.

Blessée, son sexe dévoilé, elle ne put terminer la campagne et dut revenir en France.

Pendant l'épidémie de choléra de 1866, elle se distingua au chevet des malades et reçut en récompense le bureau de poste de Lamarche (Vosges). Lors de la déclaration de guerre, en 1870, elle demanda un congé à l'administration, prit le pseudonyme transparent de « Tony Lix » et s'engagea dans une compagnie franche, où elle devint bientôt sous-lieutenant.

Le 6 octobre, au combat de la Bourgonce, l'héroïne infligea au général badois Degenfeld une perte de 400 combattants, et rentra ensuite à Lamarche pour soigner les blessés.

Son épée d'honneur, offerte par les dames alsaciennes après la guerre, a été donnée au Musée de l'Armée. La poignée en vieil argent massif, représente l'Alsace couronnée des créneaux de Strasbourg et brisant ses chaînes. Burinée dans le métal précieux se lit une inscription « Pro Deo et Patria ».

Antoinette Lix reçut la médaille militaire, puis deux récompenses de la Société d'Encouragement au Bien. Suivant sa demande, son bureau de poste fut échangé contre un bureau de tabac.

L'activité de cette héroïne se dépensa non seulement sur les champs de bataille, dans les ambulances et dans ces différents emplois, mais elle l'orienta encore vers la littérature, produisit les deux comédies relatées ci-dessus, puis des romans, traductions, nouvelles.

Citons *Johnny Ludlow*, traduit de l'anglais ; *Les Neveux de la Chanoinesse*, roman patriotique ; *Tout pour la Patrie* ; *Jeunes Brutions et Vieux Grognards* ; *Souvenirs du Prytanée de la Flèche* ; *A Paris et en Province*, recueil de nouvelles.

Obligeante et bonne, elle ne cherchait qu'à faire le bien autour d'elle. Dans les dernières années de sa vie, son intelligence se voila. Antoinette Lix s'éteignit doucement, chez les religieuses de Saint-Nicolas-du-Port, qui lui prodiguaient leurs soins.

Madame Paton

(Jacques Normes)

1822-1887

16 avril 1885, Odéon, *Le Divorce de Sarah Moore*, drame en trois actes.

Emilie-Euphémie-Thérèse Pacini était fille d'un réfugié italien. Elle prit en littérature le nom de sa mère (née Rozier), et devint la femme de M. Jules Paton, l'économiste du *Journal des Débats*.

Elle se fit connaître tout d'abord par de nombreuses chroniques et des articles sur les beaux-arts. Puis elle publia des romans : *La Princesse Clio*, *L'Impasse Oberkampf*, *Sarah Moore*, *Flora Didier*, *La Justicière*, *La Fille du Puisatier*, *Les Oiseaux bleus*.

La pièce qu'elle tira de son roman *Sarah Moore* eut comme interprètes MM. Pierre Berton, Kéraval, Coroglia, Mistral, etc., et Mmes Crosnier, Hadamard, Barety, Lynnès, etc.

(*A suivre.*)

Maisons Recommandées

ALIMENTATION POUR RÉGIME DIETETIQUE

FARINEUX MALTÉS et DIASTASÉS
pour Malades, Convalescents, Enfants, Vieillards
PATES ALIMENTAIRES
Maison **BIGNON-PARIANI**. — Fondée en 1883
5, rue de l'Arcade, Paris, Madeleine
Téléph. : 303-04
SPÉCIALITÉS des MORILLES des GOURMETS et CHAMPIGNONS de toutes provenances.
Comestibles étrangers
Livraison dans tout Paris. — Expéditions en Province. — Envoi franco du catalogue sur demande.

BIÈRES

BIÈRES FANTA non alcoolisées
Bière Spéciale pour **Nourrices**
Bière de Table
Bière Fine pour **Soirées**
6, rue Guyot (Paris). — Téléph. : 313-82

BOULANGERIE DE LUXE

Boulangerie de luxe. — Maison **ROBERT DURAND**, 3, rue de la Michodière, (Paris). — Téléph : 229-80.
BISCOTTES du HELDER
SI vous aimez l'inédit,
vous êtes gourmet,
vous avez des invités.
Demander les Marocains à la crème Algésiras Nouveau et délicieux dessert.
Pour Paris, à partir de 2 boîtes : 3 fr. 60.
Pour la province, pour 6 boîtes, franco contre mandat de 12 fr. 50.

HORS-D'ŒUVRES

Maison J. PATIN (fondée en 1879), 21, rue des Mathurins (près la rue Tronchet). — Téléph. : Central 47-58.
Cafés — Thés — Maté.
Cent variétés de Hors-d'Œuvres.
Livraisons Paris. — Expéditions en Province.

LINGERIE (EN GROS)

Commission. Exportation, chemises, pantalons, soutiens-gorge, cache-corsets, cols et parures, jabots, rabats, fantaisies pour dames. Haute Nouveauté.
JEANNE BOYER, 55, Rue Montmartre. — Vente au détail aux lectrices de *La Française*.

INSTITUTIONS

Pensionnat de Mlle BOULLIER, Institution Sévigné. — Pension, demi-pension, externat.
Bonne éducation. — Préparation consciencieuse au certificat d'études, au brevet élémentaire, au brevet supérieur et au baccalauréat. Nombreux succès à tous les examens. Enseignement ménager. Cours de sténographie. Saine exposition, grand jardin. Très bon air. — Prix modérés.

UN BON HOTEL MOYEN A NICE

Nous recommandons tout particulièrement l'Hôtel Suisse, situé boulevard du Midi, au bord de la mer, et pourvu d'un beau jardin au flanc de la colline. La table est excellente, la tenue de la maison parfaite. — On peut s'y présenter ou écrire de la part de *La Française*.

N'ATTENDEZ PAS QUE LE CLIENT *VIENNE A VOUS*
ALLEZ A LUI PAR LA
PUBLICITÉ
La gérante : JANE MISME.

PARIS — IMP. CH. SCHLAEFLI, 257, RUE SAINT-HONORÉ
ANDRÉ TOURNON, SUCCr

OFFRES ET DEMANDES DIVERSES

Nous prions les personnes qui nous écrivent au sujet de nos annonces, d'envoyer un timbre pour la réponse.
Prière pour les annonces qui portent : s'adresser à « La Française », *d'indiquer le numéro sur l'enveloppe.*
Et nous demandons instamment qu'on nous envoie toujours les annonces toutes rédigées, en double exemplaire (n'écrire que sur un seul côté de la feuille.

A LOUER rez-de-chaussée meublé se composant de : anti-chambre, chambre à coucher, salle de bains, W. C., penderie gaz, électricité, chauffage à vapeur. Prix : 200 francs par mois. S'adresser au concierge, 45, rue Poncelet.

BONNE PENSION S'adresser Mme Darbelle, Villa Josiane, avenue Germaine, Nice, Mont-Boron (Alpes-Maritimes, France). Le plus joli coin des environs de Nice. Vue unique. Mer et forêt de pins; grands balcons. Cure d'air, situation plein midi. Jouissance d'une jolie terrasse et d'un jardinet. — Eclairage à l'électricité, sonnerie électrique, gaz, eau pure. — Prix de la pension : 6 à 9 fr. par jour.

MASSAGE par une personne expérimentée. Recommandée par *La Française*. S'adresser 34, rue Raynouard, Paris (XVIe).

Préparation des Jeunes Filles
à tous les Baccalauréats
COURS & INTERNAT
Cours par Correspondance
INSTITUT FRANKLIN, 37, Bd St-Michel

"LA FRANÇAISE"
SE VEND AU NUMÉRO
A Angoulême : Kiosque St-Pierre, près de la Cathédrale.
Kiosque du Champ-de-Mars, rue de Périgueux.
A Lyon : Kiosque Tolozan.
Kiosque angle r. Pizay et r. de la République, côté Saône.
Chez Mme Doublier, 72, rue Garibaldi.
A Montpellier : chez M. Cellier, 12, Boulevard Victor-Hugo.
A Valence : M. Seigneuret.
A Villefranche (Rhône) : chez Mme Mertz, libraire, 90, rue Nationale.

Les *Thés Kitaï* sont certifiés d'origine.
Les *Thés Kitaï* bus chez Paillard, Potel et Chabot, Ritz, etc., sont uniques.
Thés Kitaï depuis 4 et 5 francs la livre.
Thés Kitaï, 54, rue de Chateaudun, Paris.
Par faveur spéciale, il sera fait 5 0/0 sur les thés, à partir de 5 francs, pour les abonnés de *La Française*.

"PALACE" (CIRQUE DE PARIS), 18, avenue de la Motte-Picquet. Téléphone Saxe 31-90 — Partie Cinéma et partie Attractions inédites. — Représentations tous les jours, en soirées, à 8 h. 3/4; les jeudis, dimanches et fêtes, matinées à 2 h. 3/4. — Location sans augmentation de prix.

DEMANDES D'EXEMPLAIRES

Les demandes d'exemplaires doivent toujours être accompagnées de leur montant en timbres-poste français ou *internationaux*, ou mandat-carte à raison de 0 fr. 10 l'exemplaire pour la France et 0 fr. 15 pour l'étranger.
Les demandes qui ne rempliraient pas ces conditions ne seront pas exécutées.

CHEMIN DE FER DU NORD

PARIS-NORD A LONDRES

(via Calais ou Boulogne)
Voie la plus rapide: trajet en 6 h. 45
Traversée maritime la plus courte: 1 heure.
Six services rapides dans chaque sens.

Services rapides entre Paris, la Belgique, la Hollande, l'Allemagne, la Russie, le Danemark, la Suède et la Norvège :

Pour :	Trajet en :	
Bruxelles	6 express	3 h. 55
La Haye	3 express	7 h. 30
Amsterdam	3 express	8 h. 30
Francfort-s.-Mein	5 express	12 h.
Cologne	6 express	7 h. 29
Hambourg	4 express	15 h. 19
Berlin	5 express	15 h. 31
St-Pétersbourg	2 express	49 ou 42 h.
Moscou	1 express	60 ou 52 h.
Copenhague	2 express	26 h.
Stockolm	2 express	42 h.
Christiania	2 express	48 h.

CONSULTER LES HORAIRES

Voyages circulaires à prix réduits en France et à l'Etranger

Avec itinéraire tracé au gré des voyageurs. A effectuer sur les divers grands réseaux français et les principaux réseaux étrangers. Validité 60 à 120 jours, suivant la distance parcourue. Arrêts facultatifs.
Ce texte annule et remplace tous les précédents (octobre 1913).

CHEMINS DE FER PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Excursions organisées avec le concours de l'Agence Lubin :
1° *Sports d'hiver en Dauphiné et en Savoie.* — Départ de Paris les 31 janvier, 14 et 28 février 1914. Durée : 12 jours. Prix en 1re classe, au départ de Paris : 475 fr.
2° *Bords de la Méditerranée. Carnaval de Nice.* — Départ de Paris, le 18 février 1914. Durée : 12 jours. Prix en 1re classe, au départ de Paris : 420 francs.
3° *Italie et Carnaval de Nice.* — Départ de Paris, le 26 janvier 1914. Durée : 32 jours. Prix en 1re classe, au départ de Paris : 1.170 fr. Départ de Paris, le 19 février 1914. Durée : 33 jours. Prix, en 1re classe : 1.190 francs.
4° *Italie.* — Départ de Paris, le 26 février 1914. Durée : 26 jours. Prix, en 1re classe, au départ de Paris : 1.035 francs.
5° *Tunisie et Sud Tunisien.* — Départs de Paris les 18 janvier, 15 février et 15 mars 1914. Durée : 27 jours Prix, en 1re classe, au départ de Paris : 1.080 francs.
6° *Tunisie et Algérie.* — Départs de Paris, les 1er février, 1er et 29 mars 1914. Durée : 33 jours. Prix en 1re classe, au départ de Paris : 1.440 francs.
7° *Tunisie, Sud Tunisien et Algérie.* — Départs de Paris les 18 janvier, 15 février et 15 mars 1914 Durée : 47 jours. Prix en 1re classe, au départ de Paris, 1.870 francs.
Les souscriptions et les demandes de prospectus contenant les itinéraires complets sont reçues aux bureaux de l'Agence Lubin, 36, boulevard Haussmann, à Paris.

VIIIe Concours International de Ski du Club Alpin Français, à Briançon (1326 m.),
du 6 au 9 février 1914,

organisé sous la présidence d'honneur de M. le ministre de la Guerre et avec la participation des délégations militaires françaises et étrangères.
Communications rapides pour se rendre à Briançon et en revenir.
Billets d'aller et retour pour Briançon, à validité prolongée, au départ de Lyon, Valence, Grenoble, Chambéry et des gares situées dans un rayon de 200 kilomètres de Briançon.

Courses de Nice
Tir aux Pigeons de Monaco

Billets d'aller et retour de 1re et de 2e classes, à prix réduits, de Paris pour Cannes, Nice, Monaco, Monte-Carlo, Menton, délivrés du 15 décembre 1913 jusqu'au 21 avril 1914.
Ces billets sont valables 20 jours (dimanches et fêtes compris) ; leur validité peut être prolongée, une ou deux fois, de dix jours (dimanches et fêtes compris) moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément de 10 0/0.
Ils donnent droit à deux arrêts en cours de route, tant à l'aller qu'au retour.
De Paris à Nice :
1re classe : 182 fr. 60
2e classe : 131 fr. 50

La meilleure des machines à coudre est la célèbre
NEW-HOME
surnommée à juste titre
LA REINE DES MACHINES A COUDRE
HORS CONCOURS
PARIS 1900
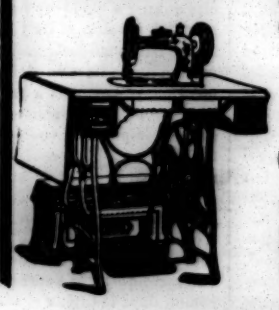
Nouvelles Machines à coudre américaines rotatives, oscillantes centrales.
Les plus simples
Les plus robustes
DES AGENTS SÉRIEUX sont demandés dans toutes les régions où il y en a pas déjà.
Ecrire : **A. ROGALLE et Cie**
123 Rue de Reuilly — **PARIS**

La Caféolette Louis Forest
Qui a fait renaître le Délectable
CAFÉ au LAIT à l'ANCIENNE
Se trouve au Printemps, au Bon Marché, etc.
Elle donne son plein effet avec le Café Cristal Corcellet
18 Avenue de l'Opéra PARIS

TABLEAU DES SOCIÉTÉS FÉMINISTES

Nous croyons utile à la propagande d'établir ici en permanence un tableau du féminisme organisé : ainsi chacun de nos numéros pourra être adressé par nos lecteurs et nos lectrices aux personnes qu'elles désirent renseigner. Et de même ceux que nous distribuons en spécimen porteront utilement la preuve que le féminisme n'est point seulement une doctrine mais un mouvement vaste et coordonné.
Nous indiquons exclusivement les sociétés dont le programme et l'esprit concordent avec la doctrine et la méthode d'action rationnelles universellement adoptées par le féminisme international. Il existe deux ou trois autres sociétés dissidentes.

FÉDÉRATIONS INTERNATIONALES

CONSEIL INTERNATIONAL DES FEMMES

Vaste groupement composé des Conseils nationaux des femmes de vingt-cinq pays. Fondé à Washington (Etats-Unis Amérique) en 1888. A pour but d'établir une communication constante entre les Associations de femmes de tous les pays et de leur fournir les occasions de se rencontrer et de délibérer sur les questions relatives au bien public et à la famille.
Tient tous les cinq ans un grand congrès général et, entre temps, deux conférences interquinquennales dans une capitale du nouveau ou de l'ancien monde. Esprit de neutralité politique et religieuse.
Présidente : Mme la comtesse d'Aberdeen, femme du vice-roi d'Irlande.
Secrétaire générale : Mrs. Ogilvie Gordon, 1, Rubislaw Terrace, Aberdeen, Ecosse.

ALLIANCE INTERNATIONALE POUR LE SUFFRAGE DES FEMMES

Fédération des Unions nationales pour le suffrage des femmes de vingt-six pays, ayant pour but exclusif l'obtention des droits politiques pour les femmes. Fondée en 1904, à Berlin, sur l'initiative des Américaines. Tient un congrès général tous les deux ans dans une capitale d'Europe ou d'Amérique. Neutralité politique et religieuse. A pour organe mensuel le journal *Jus Suffragii* (abonnement annuel, 4 fr. 25 ; s'adresser à l'U. F. S. F., 53, rue Scheffer, Paris).
Présidente : Mrs. Chapmann-Catt.
Siège social : 7, Adam Street, Adelphi Londres.

FÉDÉRATIONS FRANÇAISES

CONSEIL NATIONAL DES FEMMES FRANÇAISES

Fondé en 1901

A pour but de grouper en une vaste association toutes les sociétés s'occupant du sort de la femme et de l'enfant, et de faciliter leur travail en leur permettant de se mieux connaître et de s'aider mutuellement.
Secrétariat général : 1, avenue Malakoff
Sociétés affiliées. — Assistance par le travail, 7; Bienfaisance, 20; Cercles et foyers, 9; Coopération, 3; Education, 17; Emigration, 1; Féminisme, 9; Pacifisme, 1; Prévoyance, 6; Préservation, 12; Professionnelles, 7; Syndicats ouvriers, 8; Tempérance, 2. Total : 102.
Comité exécutif. — Présidente d'honneur : Mme Isabelle Bogelot. — Présidente : Mme Jules Siegfried. — Vice-Présidentes : Mlle Marie Bonnevial, Mme de Montaud, Alphen-Salvador, Gounouilhou. — Secrétaire générale : Mme Avril de Sainte-Croix. — Secrétaires : Mme Pichon-Landry, Brochard. — Membres du Comité : Mmes d'Abbadie d'Arrast, Jean Cruppi, Desprès, Ferdinand Dreyfus, Dr Edward Pillet, Fiévet, Jardin, Lucie Morin, Péronneau, Pégard, Edouard Petit, Siegfried de Coppel, de Sainte-Affrique, Paul de Schlumberger, Mme Duchêne.
Sections. — 1re Section d'Assistance : Présidente, Mme Eugénie Weil, 43, rue Blanche.
2e Section d'Hygiène : Présidente, Mme Alphen-Salvador, 9, rue Le Tasse.
3e Section d'Education : Présidente, Mme Kergomard.
4e Section de Législation : Présidente, Mme d'Abbadie d'Arrast, 32, rue Vaneau.
5e Section du Travail. — Présidente, Mme Duchêne, 10, quai Debilly.
6e Section du Suffrage : Présidente, Mlle Marie Bonevial, 127, avenue de Clichy.
7e Section des sciences, lettres et arts : Présidente, Mme Cruppi, 80, rue de l'Université.
8e Section de la Paix : Présidente, Mlle Toussaint.
Branches départementales. — Gironde : Mme Gounouilhou.
Indre-et-Loire : Mme Alphen-Salvador.
Seine-Inférieure : Le Havre : Mlle Jardin.
Rouen : Mlle Maillard.
Bulletin trimestriel : *L'Action féminine.*

UNION FRANÇAISE POUR LE SUFFRAGE DES FEMMES

Société Nationale affiliée à l'Alliance Internationale pour le Suffrage des femmes.

L'U. F. S. F., fondée en 1909, a pour but d'obtenir pour les femmes, le suffrage au même titre qu'il est ou pourra être accordé aux hommes.
Comme première étape, l'U. F. S. F. demande l'électorat et l'éligibilité aux conseils municipaux
Ses moyens d'action sont : la publication de brochures, les conférences et les réunions ; la formation de groupes dans les différents arrondissements de Paris, et dans les différents centres de province.
L'U. F. S. F. agit en dehors de toute préoccupation politique ou religieuse, elle convie à son travail d'action et d'organisation toutes les personnes convaincues que la justice rendue aux femmes n'aura que d'heureux effets pour la prospérité matérielle et morale du pays.
L'Union a des membres individuels, fixant eux-mêmes le montant de leur cotisation.
Elle reçoit l'affiliation des Sociétés féministes, et elle provoque la formation d'Associations suffragistes qui deviennent des filiales de l'U. F. S. F.
La Présidente d'honneur est Mme Vincent, fondatrice de la Bibliothèque féministe, 13, rue de Paris, Asnières.
La Présidente est Mme de Witt-Schlumberger, 14, rue Pierre-Charron.
Les vice présidentes sont : Mmes Jane Misme et M. L. Le Verrier.
La secrétaire générale, Mme Léon Brunschvicg.
La trésorière, Mme Désavit.
Pour toutes les demandes de renseignements, écrire à la Secrétaire générale de l'U. F. S. F., 53, rue Scheffer, Paris, 16e arr.

ASSOCIATIONS PARISIENNES

LIGUE FRANÇAISE POUR LE DROIT DES FEMMES

Siège social : 127, avenue de Clichy.
Fondation : Fondée en 1882 par Léon Richer.
But : Revendication des droits de la femme et défense de ses intérêts.
Réunions : Le 4e mercredi de chaque mois, Hôtel des Sociétés savantes, 28, rue Serpente.
Cotisations : Membres adhérents : 6 fr. par an ; membres titulaires : 10 fr. par an ; membres perpétuels : versement unique de 100 fr.
Présidente : Mlle Marie Bonnevial ; vice-présidentes : Mmes Berton et Edwards Pilliet ; vice-présidents : MM. Nattan-Larrier et Lhermitte ; secrétaire générale : Mme Maria Vérone ; secrétaire : M. Moufflet ; trésorière : Mlle Tarbouriech.
La Ligue publie une revue mensuelle, *Le Droit des femmes*, dont le service est fait gratuitement à tous les membres.

L'ÉGALITÉ

Adresse : 13, rue de Paris, Asnières (Seine).
Présidente : Mme Vincent, présidente d'honneur de l'Union française pour le Suffrage des Femmes.
Date de fondation : 1888.
But : Egalité des deux sexes devant la loi. Bibliothèque féministe, Archives féministes, Collections de documents pour servir à l'histoire du féminisme. Réunions : 13, rue de Paris, Asnières.

GROUPE FRANÇAIS D'ÉTUDES FÉMINISTES ET DES DROITS CIVILS DES FEMMES

Fondé en 1898 a acquis la capacité jurisprudique en 1904.
Présidente, Mme Oddo Deflou.
Siège social, 55, rue de Seine, Paris, VIe.
But. — Etude et amélioration de la condition légale de la femme.
Pour établir des relations avec le Groupe, il suffit d'en exprimer le désir. On recevra, sans contracter de ce chef aucune espèce d'obligation, des invitations aux réunions et aux conférences et de plus, gratuitement, un prospectus détaillé.

LIGUE D'ÉLECTEURS POUR LE SUFFRAGE DES FEMMES

Fondée en 1911, affiliée à la Ligue Internationale d'hommes pour le suffrage des femmes.
A pour but : 1° de grouper les hommes estimant que le suffrage doit être accordé aux femmes dans les mêmes conditions qu'aux hommes ; 2° de poursuivre la réalisation de cette réforme par une action de propagande. Cotisation annuelle d'au moins 3 francs, donnant droit au Bulletin trimestriel. Président : M. Ferdinand Buisson, député ; Vice-présidents : MM. Louis Marin, député ; Léon Brunschwicg, maître de conférence de philosophie à la Sorbonne ; Albert Chenevier ; secrétaire général : M. J. du Breuil de St-Germain ; rédacteur du bulletin : M. Raoul Rebour ; trésorier : M. Paul Katz
Secrétariat, 33, rue de Miromesnil. Rédaction du bulletin, 55, rue de Strasbourg, Courbevoie. Trésorerie 60, av. du Bois-de-Boulogne.
Bulletin trimestriel, abonnement : 3 francs.
Sur demande, numéro spécimen gratuit.

UNION FRATERNELLE DES FEMMES

Siège social, 77, rue Blanche.
L'Union fraternelle des Femmes, fondée en 1901 par Mme Marbel, et présidée depuis 1908 par Mme Amélie Hammer, a pour but :
1° D'intéresser les femmes à toutes les questions qui les concernent et de leur faciliter l'étude de ces questions à l'aide de conférences, livres, journaux, documents et communications de toute nature ;
2° De travailler, en outre, à l'amélioration du sort de la femme et de favoriser l'évolution féminine par les moyens qui lui paraîtront les plus efficaces.
La Société est administrée par un Bureau composé des 12 membres suivants : présidente d'honneur fondatrice : Mme Marbel ; présidentes d'honneur : Mmes Isabelle Bogelot, Desparmets-Ruello, Claire Galichon ; présidente : Mme Amélie Hammer ; vice-présidentes : Mmes Hera Mirtel, Nelly Roussel, Alice Mollard ; secrétaire générale : Mlle Helle ; secrétaire : Mme Cremnitz ; secrétaire-adjointe : Mme Le Verrier ; trésorières : Mme Froger-Doudement.

CONGRÈS PERMANENT DU FÉMINISME INTERNATIONAL

Fondé en 1908, ce Congrès a pour but de servir de lien entre les féministes de tous les pays de passage à Paris. Il est une tribune libre ouverte à toutes les initiatives qui peuvent être utiles à la cause du progrès du féminisme. Il fait connaître les œuvres, les institutions et les manifestations de l'activité féminine mondiale, sans distinction des nationalités et des races.
Les Sociétés féministes, les rédactions de journaux féminins, les auteurs des livres et brochures concernant la question féministe, sont priés d'adresser leurs statuts, journaux, revues, photographies, résultats d'enquêtes, à la Secrétaire générale, Mme Orka, 36, rue de Penthièvre, à Paris. Une exposition de ces documents aura lieu à Paris.
Le Congrès est affilié à « l'Union française pour le Suffrage des Femmes » et à la « Ligue d'électeurs ».
Présidente : Mme Marya Chéliga, 22, rue Saint-Ferdinand.
Vice-Présidente : Mme Jane Misme, directrice de *la Française*, 64, rue de Richelieu.
Comité : Mmes Bowman-Wells, Fagan, Fraenkel, Frappier, Nini Kohnberger, Markovitch, Pissargewsky, Seidler, Watewska, Xenopol. — Trésorière : Mme R. Herzenstein, 10, rue d'Erlanger.

ASSOCIATIONS REGIONALES FRANÇAISES

Outre les branches du Conseil national et les groupes de l'U. F. S. F. il existe en province quelques sociétés locales dont la principale la **Fédération féministe primaire** fondée en 1909, formée de groupes féministes universitaires départementaux, ouverte à tous les membres de l'enseignement public ; Secrétaire : Mme Jeanne Néo, 80, rue Chaptal, à Levallois-Perret
Bulletin corporatif : *L'Action féministe.*

SOCIETES ETRANGÈRES

Vingt-cinq pays des cinq parties du monde possèdent actuellement un Conseil national et une Union pour le suffrage affiliés au Conseil International et à l'Alliance Internationale.
La plupart d'entre eux comptent des Sociétés de propagande diverses, souvent très importantes. Il nous est impossible d'établir ici la liste de ces œuvres dont le total des membres se chiffre par millions. On peut se procurer des indications les concernant au Secrétariat des deux grandes Fédérations internationales mentionnées en tête de ce tableau.

SERVICE DE LIBRAIRIE

Publications en vente à "La Française"

Expédition franco en France à partir de 1 fr. 50. Pour les brochures demandées séparément joindre 0 fr. 05 de port, et 0 fr. 15 si on désire qu'elles soient envoyées recommandées. *Les expéditions ne sont faites que si le montant de l'envoi est joint à la demande.*

Ouvrages de propagande et de Doctrine féministe

Problème et préjugé de sexe, par Jean Finot. Etude unique et magistrale sur la question de l'égalité des sexes (5 fr. franco à *La Française*).
Le Couple futur, par Jules Bois (3 fr. 50). Belle étude morale des conditions du bonheur dans le mariage
Le Catechisme féministe par J.-J. Renaud. Exposé par demandes et réponses des points les plus controversés de la doctrine. (1 fr. 50 pris à *La Française* ; 2 fr. 50 en librairie).
Le Féminisme, par Mme Avril de Sainte-Croix, historique abrégé du mouvement féministe. (2 fr. 50).
Le droit des Femmes, par Marguerite Martin argumentation très ferme et remarquablement intelligente et mesurée sur toute la question féminine. (2 francs).
La Femme dans les organisations ouvrières, par M. L. Compain, liste et histoire abrégée des groupements féministes et de la part prise par les femmes dans le mouvement syndicaliste. (2 francs).
La Femme en Roumanie, par Alexandre Stourdza, étude sur la situation de la femme roumaine, précédée d'un aperçu général sur le féminisme, et sur son organisation en France.
Le Suffrage des Femmes dans tous les pays, par Alice Zimmern, traduit en Français par l'U. F. S. F. (2 francs).
Ere réhabilitée, par Claire Galichon (3 fr. 50). Exposé philosophique de la question féministe.
Amour et Maternité, par Claire Galichon. Vues très personnelles et très généreuses, sur la morale courante concernant ces questions.
Ces deux derniers ouvrages sont cependant parfois en désaccord avec la doctrine du mouvement international organisé.
Les Femmes écrivains d'aujourd'hui (Suède) par Louise Cruppi (4 francs).
Pour la femme, études féministes par l'abbé Naudet (3 fr. 50)
Le sujet de cet ouvrage, conçu au point de vue catholique, est cependant traité dans un parfait esprit d'impartialité et de justice.
Les Carrières de la jeune fille, par Paul Bastien (3 fr. 50).
Comment caser nos filles, par André Caron (2 francs).
Livre des candidats et candidates aux emplois administratifs (1 fr. 50).

Brochures de propagande, de doctrine ou de documentation

Bulletin de l'U. F. S. F. : année 1911, 0 fr. 25 ; année 1912, 0 fr. 50.
Conférence sur le Suffrage des Femmes par Mme Robert Mirabaud (0 fr. 20).
Les résultats du Vote des Femmes, par Mme Le Verrier (0 fr. 20).
Masculin et Féminin, conférence par Wilfred Monod (0 fr. 10).
Le Suffrage des femmes en France, par l'U. F. S. F. (0 fr. 10).
L'Action sociale des Femmes, par Mme L.-M. Compain (0 fr. 30).
Le Féminisme, ses origines et son avenir, par Auguste Fabre, offert pour la propagande à 0 fr. 30.
En feuilletant les catalogues, par Mme M. L. Compain, aperçus sur les conditions du travail à domicile. (0 fr. 30).
Les Conséquences du travail de la Femme, par L. Compain (0 fr. 20).
La Charte de la Femme, par Jean Finot, suivie d'une enquête sur le suffrage des Femmes (0 fr. 50).
Pour le Suffrage des Femmes par Jane Misme (0 fr. 25).
L'Alliance internationale et l'Union Française pour le Suffrage des femmes (0 fr. 10).
Aux jeunes ouvrières, conseils d'une mère, par Mme Paul de Schlumberger (0 fr. 20), chez Fischbacher ou à *La Française*.
L'Alcoolisme et le Vote des femmes, par Mlle Levray (0 fr. 20).
De l'intérêt qu'ont les hommes au Suffrage des femmes, par Jean du Breuil de Saint-Germain (0 fr. 10).
Extraits de Stuart Mill et de Condorcet (0 fr. 10).
Les Idées de Mrs. Olive Schreiner sur la Femme et le Travail, par Mme de Schlumberger (0 fr. 20)
Griffes, monologues, de Mme Paule Leclerc : 10 monologues, 1 fr. ; 1 monologue, 0 fr. 20.
Féminisme et Pédologie, par G. Persigout (0 fr. 40).

Ouvrages d'intérêt social

L'Art Social, par Roger Marx (3 fr. 50).
La lutte antituberculeuse par le dispensaire, par J. Meynadier (0 fr. 60).

Romans d'esprit féministe

Tu es femme..., par Harlor (3 fr. 50)
Marthe Briens, par Emilie Arnal. (3 fr. 50).
La Vie tragique de Geneviève, par Louise Compain (3 fr. 50).
Le Miroir aux Alouettes, par J. de Mestral Combremont (3 fr. 50).
Modeste Automne, par Marguerite Baulu.
Leur proie, par Héra Mirtel (3 fr. 50).
La Fille de son père, par Marie Howland, offert pour la propagande à 0 fr. 75.
Rêves, par Olive Schreiner, traduit par Mme Robert Mirabaud (15 fr.).
Inéxitable réparation, par Mme Jong van Beek en Donk (3 fr. 50).

Livres pour enfants

Histoire d'une petite fille d'il y a cent ans, par Mme Cremnitz (Parrhisia). Relié doré sur tranches (7 fr. 25).
La Petite Marquise, par Mme Cremnitz (Parrhisia). Relié doré sur tranches. (7.25)
La Petite Impératrice, par Mme Cremnitz (Parrhisia) ; livres d'étrennes. (Juven). 8 fr. Illustrations de Léonce Buret.

Bibliothèque Fémina

Pour bien tenir sa maison,
Pour bien s'habiller,
Pour bien connaître les usages mondains,
Pour bien élever ses enfants,
Pour bien faire du sport,
Pour bien travailler chez soi,
Pour bien s'initier aux arts,
Pour bien connaître ses droits,
et surtout Pour bien gagner sa vie,
qui contient de très sérieux renseignements.
Prix : 5 francs franco, brochés ; 6 francs reliés.
Les demander à *La Française*.

CARTES POSTALES

Le féminisme en images

Nous disposons actuellement de huit dessins de Mlle Suzanne de Callias publiés dans le journal et édités en cartes postales Ce sont :
1. La porteuse de pain.
2. Le Don Juan.
3. Cochères.
4. L'électeur.
5. Les reines.
6. Les lois protectrices (paternité naturelle).
7. Le cabaret.
8. Les trois buveurs.

Prix franco :
Les dix : 0 fr. 50.
Le cent : 3 francs.
Nous composons les envois d'un ou de plusieurs modèles selon les demandes.